

Rapport au Ministère de l'Enseignement supérieur

2019-2020

En application du premier alinéa de l'article 4.1
de la Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire

29 octobre 2020



UNIVERSITÉ
LAVAL

Direction du projet :

Bureau de planification et d'études institutionnelles

Collaboration :

Direction des communications

Service des finances

Vice-rectorat aux ressources humaines

Vice-rectorat aux études et aux affaires étudiantes

Vice-rectorat à la recherche, à la création et à l'innovation

Service de reprographie

29 octobre 2020



UNIVERSITÉ
LAVAL

Cabinet de la rectrice

PAR COURRIEL

Le 28 octobre 2020

Madame Debbie Gendron
Directrice de l'enseignement et de la recherche universitaires
Ministère de l'Enseignement supérieur
Debbie.Gendron@education.gouv.qc.ca

Madame,

Conformément aux dispositions de l'article 4.1 de la *Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire*, nous vous transmettons les rapports 2019-2020 suivants :

- L'état vérifié du traitement des membres du personnel de direction;
- Les états financiers 2019-2020 constitués des pages 1 à 4 du Système d'information financière des universités, ainsi que ses annexes 1 à 4;
- Le rapport sur la performance de l'établissement;
- Le rapport sur les perspectives de développement;
- Les redditions de comptes spécifiques.

Suivant vos directives, ces rapports vous sont transmis en une copie format papier et une version électronique sur clé USB. De plus, 11 autres exemplaires sur support papier seront transmis à la direction des ressources matérielles et de la gestion contractuelle.

Veuillez agréer, Madame, mes salutations distinguées.

La rectrice,

Sophie D'Amours

TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
 - Formulaire de déclaration
 - Tableau 1 : Traitement imposable du personnel de direction supérieure
 - Tableau 2 : Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction
 - Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
 - Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure
-

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel (SIFU) : Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)
-

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Indicateurs

- Effectifs étudiants et enseignants
- Effectifs étudiants par cycle et domaine d'études
- Réussite académique
- Effectif du personnel
- Données financières : fonds de fonctionnement
- Données financières : fonds avec restrictions
- Données financières : fonds des immobilisations
- Intensité de recherche

Mesures d'encadrement étudiant

Sommaire des activités de recherche

- Informations clés sur les activités de recherche
 - Fonds de recherche en millions de dollars
 - Fonds de recherche selon la source de financement
-

SECTION 4 : BILAN ET PERSPECTIVES

- Synthèse du Plan stratégique 2017-2022
 - Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la planification stratégique
-

SECTION 5 : REDDITIONS DE COMPTES SPÉCIFIQUES

- Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS)
 - Majoration du financement des programmes de médecine en région
 - Stratégie visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement
 - Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale
 - Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
 - Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique
 - Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation
 - Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées
-

SECTION 1 : ÉTAT DU TRAITEMENT

- Rapport de l'auditeur indépendant
- Formulaire de déclaration
- Tableau 1 : Traitement imposable du personnel de direction supérieure
- Tableau 2 : Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction
- Tableau 3 : Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés
- Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 200
140, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5P7

T 418 647-3151

Aux membres du conseil d'administration de
l'Université Laval

Opinion

Nous avons effectué l'audit de la valeur pécuniaire des composantes du traitement assujetties à l'impôt pour les membres du personnel de direction supérieure et pour les autres catégories de personnel de direction incluses dans l'état du traitement (ci-après l'« état du traitement ») de l'Université Laval (ci-après l'« université ») pour l'exercice terminé le 30 avril 2020.

À notre avis, l'état du traitement ci-joint a été préparé, dans tous ses aspects significatifs, conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'université conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit de l'état du traitement au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Observations – référentiel comptable et restriction à l'utilisation

Nous attirons l'attention sur le fait que le référentiel comptable appliqué est détaillé dans la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*. L'état du traitement a été préparé afin de permettre à l'université de répondre aux exigences de l'article 4.1 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire. En conséquence, il est possible que l'état du traitement ne puisse se prêter à un usage autre. Notre rapport est destiné uniquement aux membres du conseil d'administration de l'université et au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ne devrait pas être utilisé par d'autres parties. Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard de l'état du traitement

La direction est responsable de la préparation de l'état du traitement conformément aux dispositions en matière d'information financière stipulées à la section 3 du *Guide de déclaration et mandat d'audit de l'état du traitement 2019-2020*, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'un état du traitement exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'université.

Responsabilité de l'auditeur à l'égard de l'audit de l'état du traitement

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état du traitement pris dans son ensemble est exempt d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles puissent, individuellement ou collectivement, influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs de l'état du traitement prennent en se fondant sur celui-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que l'état du traitement comporte des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'université;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Québec
Le 16 octobre 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A109631

Nom de l'établissement : Université Laval

FORMULAIRE DE DÉCLARATION

**État du traitement 2019-2020
requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la
Loi sur les établissements d'enseignement
de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)**

Nom de l'établissement : Université Laval

TABLEAU 1 - Traitement imposable du personnel de direction supérieure ⁽¹⁾

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	4	100%	180 030 \$	1 208 \$	180 030 \$	- \$
Bastien, Josée	Doyen/ne	12	100%	181 768 \$	1 619 \$	- \$	- \$
Beauguard, Robert	Vice-recteur exécutif	12	100%	246 738 \$	1 550 \$	- \$	- \$
Bergeron, Cathia	Doyen/ne	12	100%	191 646 \$	1 573 \$	- \$	- \$
Bergeron, Rénald(1)	V.-rect. aff ext. inter. santé	12	100%	274 437 \$	1 933 \$	- \$	- \$
Bernier, Carmen	Doyen/ne	12	100%	164 524 \$	1 727 \$	- \$	- \$
Bouchard, Lyne(2)	V.-rect. ress. humaines	12	100%	209 100 \$	5 332 \$	- \$	- \$
Brouillet, Eugénie	V.-rect. rech. création innov.	12	100%	209 100 \$	2 056 \$	- \$	- \$
Cimon, Yan(3)	V.-rect. adj. aff. ext. inter. santé	12	100%	180 030 \$	16 465 \$	- \$	- \$
D'Amours, Sophie	Recteur/-trice	12	100%	337 620 \$	2 129 \$	- \$	- \$
Darveau, André	V.-rect. à l'administration	12	100%	209 100 \$	1 778 \$	- \$	- \$
Dionne, Anne	Doyen/ne	10	100%	171 217 \$	1 783 \$	- \$	- \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	2	100%	176 382 \$	1 074 \$	- \$	- \$
Gagnon, Marie	Auditeur/trice interne intérim	3	100%	127 851 \$	- \$	- \$	- \$
Gélineau, François(4)	Doyen/ne	4	100%	174 084 \$	12 419 \$	- \$	- \$
Gendron, Michel(5)	Doyen/ne	11	100%	180 622 \$	38 779 \$	- \$	- \$
Gervais, Fernand(6)	Doyen/ne	12	100%	174 116 \$	1 832 \$	- \$	- \$
Lacroix, René	V.-rect. adj. à l'admin.	12	100%	180 030 \$	1 469 \$	- \$	- \$
Laflamme, Anne-Marie(7)	Doyen/ne	12	100%	176 723 \$	2 026 \$	- \$	- \$
Laforest, Jean-Paul	V.-rect. adj. res. hum.	8	100%	180 030 \$	1 397 \$	- \$	- \$
Langlois, Luc	Doyen/ne	12	100%	168 307 \$	1 452 \$	- \$	- \$
Lavoie, Mireille	Doyen/ne	12	100%	174 635 \$	1 829 \$	- \$	- \$
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	2	100%	171 217 \$	1 462 \$	- \$	- \$
Létourneau, Mireille(8)	V.-rect. adj. res. hum.	5	70%	180 030 \$	4 658 \$	- \$	- \$

(1) Les autres éléments incluent un montant de 606 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(2) Les autres éléments incluent un montant de 3 750 \$ à titre de contractuel enseignant.

(3) Les autres éléments incluent un montant de 14 436 \$ à titre de contractuel enseignant.

(4) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 12 419 \$.

(5) Les autres éléments incluent un supplément administratif de 37 390 \$.

(6) Les autres éléments incluent un montant de 407 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(7) Les autres éléments incluent un montant de 1 782 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(8) Les autres éléments incluent un paiement de vacances de 4 658 \$.

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Temps plein (nombre de mois en fonction)	Temps partiel (% du temps plein)	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)			
				Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable	Indemnité de départ accordée	Montants reçus d'une fondation ou d'une personne morale
Mercier, Guy	Doyen/ne	12	100%	173 242 \$	1 389 \$	- \$	- \$
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	12	100%	152 388 \$	1 257 \$	- \$	- \$
Pinson, Guillaume	Doyen/ne	12	100%	164 491 \$	1 822 \$	- \$	- \$
Postras, Julien	Doyen/ne	12	100%	278 282 \$	2 157 \$	- \$	- \$
Richer, Monique	Secrétaire général	12	100%	183 600 \$	1 445 \$	- \$	- \$
Rochon, Alain	Doyen/ne	12	100%	147 454 \$	1 364 \$	- \$	- \$
Routhier, Gilles(9)	Doyen/ne	12	100%	169 662 \$	1 841 \$	- \$	- \$
Roy, Denis	Doyen/ne	10	100%	176 382 \$	1 389 \$	- \$	- \$
Savard, Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	12	100%	180 030 \$	1 481 \$	- \$	- \$
Senécal, Caroline(10)	V.-rect. adj. études aff. étu	12	100%	180 030 \$	2 177 \$	- \$	- \$
St-Pierre, Hélène	V.-rect. adj. res. hum.	6	100%	180 030 \$	222 \$	- \$	- \$
Tremblay, Michel J.	V.-rect. adj. rech. créa. inno	11	100%	180 030 \$	1 812 \$	- \$	- \$
Tremblay, Michel J.(11)	V.-rect. rech. créat innov.int	1	100%	209 100 \$	105 \$	- \$	- \$
Zaccarin, André	Doyen/ne	12	100%	197 692 \$	1 446 \$	- \$	- \$

(9) Les autres éléments incluent un montant de 630 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(10) Les autres éléments incluent un montant de 1 782 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

(11) Les autres éléments incluent un montant de 965 \$ compte tenu d'une rémunération d'assurances collectives.

NOTES COMPLÉMENTAIRES

<u>Nom</u>	<u>Fonction</u>	<u>Indemnité de départ non exercée</u>
Beauregard, Robert	Vice-recteur exécutif	139 818 \$
Bergeron, Rénald	V.-rect. aff ext. inter. santé	118 490 \$
Bouchard, Lyne	V.-rect. ress. humaines	118 490 \$
Darveau, André	V.-rect. à l'administration	118 490 \$
Lacroix, René	V.-rect. adj. à l'admin.	180 030 \$
Laforest, Jean-Paul	V.-rect. adj. res. hum.	102 017 \$
Richer, Monique	Secrétaire général	183 600 \$
Savard, Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	102 017 \$
Tremblay, Michel J.	V.-rect. adj. rech. créa. inno	97 911 \$

Nom de l'établissement : Université Laval

TABLEAU 2 - Traitement imposable des autres catégories de personnel de direction ⁽¹⁾

Catégorie de personnel	Effectif total de la catégorie ⁽²⁾	Valeur des éléments composant le traitement imposable (en \$)		
		Étendue du traitement	Salaire de base	Autres éléments du traitement imposable
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1° du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	101,94	Le plus élevé	173 353 \$	98 354 \$
		Moyenne	139 322 \$	17 915 \$
		Le moins élevé	89 393 \$	279 \$
Personnel de direction des services	168,99	Le plus élevé	175 553 \$	33 678 \$
		Moyenne	116 685 \$	2 723 \$
		Le moins élevé	80 001 \$	61 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	- \$	- \$
		Moyenne	- \$	- \$
		Le moins élevé	- \$	- \$

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif total de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Nom de l'établissement : Université Laval

TABLEAU 3 - Valeur pécuniaire non vérifiée des allocations et des frais remboursés ⁽¹⁾1^{er} partie : Personnel de direction supérieure

Nom, Prénom	Titre du poste occupé	Allocations et frais remboursés	
		Nombre de mois dans la fonction	Valeur (en \$)
Allard, Guy	V.-rect. adj. res. hum.	4	1 002 \$
Bastien, Josée	Doyen/ne	12	3 895 \$
Beauregard, Robert	Vice-recteur exécutif	12	14 254 \$
Bergeron, Cathia	Doyen/ne	12	1 380 \$
Bergeron, Rénéald	V.-rect. aff. ext. inter. santé	12	18 386 \$
Bernier, Carmen	Doyen/ne	12	2 258 \$
Bouchard, Lyne	V.-rect. ress. humaines	12	8 786 \$
Brouillet, Eugénie	V.-rect. rech. création innov.	12	12 316 \$
Cimon, Yan	V.-rect. adj. aff. ext. inter. santé	12	35 343 \$
D'Amours, Sophie	Recteur/-trice	12	13 465 \$
Darveau, André	V.-rect. à l'administration	12	11 747 \$
Dionne, Anne	Doyen/ne	10	3 831 \$
Dufour, Jean-Claude	Doyen/ne	2	1 272 \$
Gagnon, Marie	Auditeur/trice interne intérim	3	- \$
Gélineau, François	Doyen/ne	4	3 771 \$
Gendron, Michel	Doyen/ne	11	16 183 \$
Gervais, Fernand	Doyen/ne	12	13 990 \$
Lacroix, René	V.-rect. adj. à l'admin.	12	7 242 \$
Laflamme, Anne-Marie	Doyen/ne	12	3 012 \$
Laforest, Jean-Paul	V.-rect. adj. res. hum.	8	- \$
Langlois, Luc	Doyen/ne	12	3 546 \$
Lavoie, Mireille	Doyen/ne	12	3 298 \$
Lefebvre, Jean	Doyen/ne	2	508 \$
Létourneau, Mireille	V.-rect. adj. res. hum.	5	- \$
Mercier, Guy	Doyen/ne	12	4 651 \$
Ouellet, France	Auditeur/-trice interne	12	461 \$
Pinson, Guillaume	Doyen/ne	12	773 \$
Postras, Julien	Doyen/ne	12	11 177 \$
Richer, Monique	Secrétaire général	12	990 \$
Rochon, Alain	Doyen/ne	12	3 294 \$
Routhier, Gilles	Doyen/ne	12	4 772 \$
Roy, Denis	Doyen/ne	10	3 738 \$
Savard, Claude	V.-rect. adj. études aff. étu	12	7 638 \$
Senécal, Caroline	V.-rect. adj. études aff. étu	12	1 082 \$
St-Pierre, Hélène	V.-rect. adj. res. hum.	6	- \$
Tremblay, Michel J.	V.-rect. adj. rech. créa. inno	11	8 940 \$
Tremblay, Michel J.	V.-rect. rech. créat innov int	1	476 \$
Zaccarin, André	Doyen/ne	12	4 644 \$

2^e partie : Autres catégories de personnel de direction

Catégorie de personnel	Effectif concerné par un remboursement ⁽²⁾	Allocations et frais remboursés	
		Étendue des frais remboursés	Valeur (en \$)
Personnel de direction des composantes de l'établissement, tel que défini au paragraphe 1 ^o du premier alinéa de l'article 4.5 de la Loi sur les établissements d'enseignement de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)	101,94	Le plus élevé	17 772 \$
		Moyenne	2 751 \$
		Le moins élevé	32 \$
Personnel de direction des services	168,99	Le plus élevé	22 557 \$
		Moyenne	2 454 \$
		Le moins élevé	7 \$
Personnel de gérance des emplois de soutien		Le plus élevé	
		Moyenne	
		Le moins élevé	

⁽¹⁾ Éléments de l'état du traitement requis en vertu des articles 4.3 à 4.5 de la Loi sur les établissements de niveau universitaire (RLRQ, chapitre E-14.1)⁽²⁾ Effectif concerné par un remboursement de chaque catégorie en équivalence en temps plein (EETP)

Règlement sur les conditions d'emploi du personnel de direction supérieure

Approbation :	Conseil d'administration (Résolution CA-2009-155)
Entrée en vigueur :	25 novembre 2009
Modifications :	CA-2010-67; CA-2012-101; CA-2014-177; CA-2014-178; CA-2014-179; CA-2014-183; CA-2017-85; CA-2017-159; CA-2017-224 et CA-2018-161
Entrée en vigueur :	26 septembre 2018
Responsable :	Comité des ressources humaines
Cadre juridique :	<i>Statuts de l'Université Laval</i> , article 67, paragraphe 9

1. DÉFINITIONS

Dans le présent règlement, les expressions et mots suivants désignent respectivement :

Comité

Le Comité des ressources humaines du Conseil d'administration de l'Université Laval.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration de l'Université Laval, au sens de l'article 7 de la Charte de l'Université Laval.

Personnel de direction supérieure

La rectrice ou le recteur, les vice-rectrices et vice-recteurs, les vice-rectrices et vice-recteurs adjoints ou associés, ou toute personne qui occupe une fonction de rang équivalent, ainsi que la secrétaire générale ou le secrétaire général.

Règlement

Le présent règlement.

Rectrice ou recteur

La rectrice ou le recteur de l'Université Laval au sens de l'article 8 de la Charte de l'Université Laval.

Vice-rectrice ou vice-recteur

Une vice-rectrice ou un vice-recteur de l'Université Laval au sens de l'article 9 de la Charte de l'Université Laval.

Vice-rectrice adjointe ou vice-recteur adjoint

Une vice-rectrice adjointe ou un vice-recteur adjoint de l'Université Laval au sens de l'article 141 (5^e alinéa) des Statuts de l'Université Laval.

Secrétaire générale ou secrétaire général

La secrétaire générale ou le secrétaire général de l'Université Laval au sens de l'article 152 des Statuts de l'Université Laval.

Université

L'Université Laval créée par l'article 2 de la Charte de l'Université Laval.

2. CONDITIONS DE RÉMUNÉRATION

2.1 Les membres du personnel de direction supérieure bénéficient d'un traitement figurant à l'annexe A.

Aucun montant tel qu'une prime, une somme forfaitaire, un boni, une allocation ou une indemnité pour l'accomplissement de toutes fonctions, notamment, ne peut être octroyé, payé, remboursé ou compensé de quelque manière que ce soit, sauf dans le cas :

- d'une fonction additionnelle d'un niveau supérieur à la fonction principale, assumée temporairement dans une situation d'intérim;
- de la nomination d'une professeure clinicienne ou un professeur clinicien à un poste de direction supérieure. Elle ou il peut alors conserver la prime d'attraction ou de rétention en sus du salaire reçu. Pendant la durée du mandat, le total du salaire et de la prime ne peut excéder son salaire en vigueur au moment de la prise de mandat.

Afin de tenir compte des salaires offerts dans des institutions d'enseignement comparables, le Comité peut, à sa discrétion, effectuer une révision des conditions d'emploi avant la fin des mandats et revoir les conditions salariales des membres du personnel de direction supérieure, et ce, avec justification. Il formule alors une recommandation de modification au Conseil d'administration.

Le salaire annuel des membres du personnel de direction supérieure ne peut, pour une même année, être majoré d'un pourcentage supérieur au pourcentage général d'indexation applicable à cette année dans les secteurs public et parapublic pour majorer les taux et les échelles de traitement.

Aucune autre majoration salariale, notamment par la progression dans une échelle salariale, ne peut être accordée.

Lors de l'embauche d'un ou d'une membre du personnel de direction supérieure pour combler un poste vacant ou un nouveau poste, son salaire annuel ne peut être supérieur au plus élevé des salaires annuels versés à une personne membre du personnel de direction supérieure ayant occupé le même poste, s'il s'agit d'un poste vacant, ou des fonctions de rang équivalent, s'il s'agit d'un nouveau poste.

- 2.2 Au-delà des sommes prévues dans les normes administratives de l'Université, les membres du personnel de direction supérieure ont droit à une compensation pour les frais inhérents à leur fonction, sur présentation de pièces justificatives.

Le montant et son usage sont prévus à la Politique sur l'allocation de fonction du président ou de la présidente du Conseil d'administration et du personnel de direction supérieure.

- 2.3 Les membres du personnel de direction supérieure bénéficient des avantages sociaux et du régime de retraite du corps d'emploi des professeurs, s'ils en sont issus ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université.

Lorsqu'une personne ayant occupé un poste de direction supérieure prend sa retraite, l'Université lui verse un supplément de rente correspondant à cent pour cent (100 %) de la rente calculée sur les trois années les mieux rémunérées durant le mandat. Le taux utilisé pour calculer le crédit de rente correspond au taux du corps d'emploi des professeurs, si la personne en est issue ou, à défaut, de celui des cadres de l'Université, bonifié de 0,30 %.

Les modalités de paiement du supplément de rente en ce qui concerne l'indexation et les prestations consécutives au décès de la rentière ou du rentier sont les mêmes que celles prévues au régime de retraite applicable.

- 2.4 Lorsqu'une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université, elle a droit au paiement de la proportion du congé annuel acquis à la date de son départ au prorata du nombre de mois écoulés dans l'année courante, en sus des vacances non utilisées de l'année précédente, le cas échéant. Ce calcul est fait sur la base des conditions applicables au corps d'emploi spécifié à 2.3.

3. AVANTAGES À LA FIN DU MANDAT

À la fin de son mandat, une personne membre du personnel de direction supérieure bénéficie des avantages suivants, si elle demeure à l'emploi de l'Université et qu'elle a sa sécurité d'emploi. Les avantages acquis à la fin d'un premier mandat complété sont conservés, que les mandats ultérieurs soient complétés ou non.

- 3.1 Elle bénéficie d'une rémunération égale au salaire qu'elle avait au moment de la fin de son mandat, pour une année suivant la fin du mandat, en fonction de la durée du mandat continu.

Pour les années subséquentes, le traitement correspond à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, comme si elle était demeurée dans le poste prémandat.

- 3.2 Tant qu'elle bénéficie d'une rémunération supérieure à l'échelon de l'échelle de traitement qui lui est applicable, elle est nommée adjointe ou adjoint à la vice-rectrice ou au vice-recteur aux ressources humaines et relève de cette vice-rectrice ou de ce vice-recteur. Par la suite, elle est réintégré à son corps d'emploi d'origine.

3.3 À la demande de la vice-rectrice ou du vice-recteur aux ressources humaines, elle doit entreprendre une période de transition d'une durée maximale d'une année.

Les conditions suivantes s'appliquent à cette période de transition :

- a) la période de transition doit être orientée vers la fonction à remplir au retour;
- b) avec l'approbation de l'Université, elle peut se faire rembourser des frais de transition selon les normes prévues dans les fonctions pour lesquelles elle se recycle;
- c) cette période de transition est considérée soit comme une année d'étude et de recherche, soit comme un congé de perfectionnement aux fins d'admissibilité à une année d'étude et de recherche ou à un congé de perfectionnement ultérieur.

En toute circonstance, une période de transition au cours de laquelle une personne membre du personnel de direction supérieure peut bénéficier de sa rémunération sans devoir assumer les fonctions liées à son mandat ne peut être accordée que dans le cas où cette personne intègre son corps d'emploi d'origine immédiatement après cette période.

4. INDEMNITÉ DE DÉPART

- 4.1 Le montant d'une indemnité de départ accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui quitte l'établissement au terme de son mandat ne peut être supérieur à une année du salaire qu'elle reçoit au moment de son départ et doit être fonction de la durée du mandat continu.
- 4.2 Aucune indemnité de départ ne peut être accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui démissionne de son poste au cours de son mandat et quitte l'établissement à moins que sa démission résulte d'un cas de force majeure. Le cas échéant, elle est sujette aux règles du paragraphe 4.1.
- 4.3 Le montant de l'indemnité de départ accordée en vertu des paragraphes 4.1 et 4.2 doit être diminué en proportion du nombre de mois au cours desquels une personne membre du personnel de direction supérieure occupe un autre emploi ou tout autre poste rémunéré dans un organisme public ou parapublic dans les douze mois suivants la fin de son mandat à titre de membre du personnel de direction supérieure de l'établissement.
- 4.4 Aucune indemnité de départ ne peut être accordée à une personne membre du personnel de direction supérieure qui cesse d'exercer ses fonctions, en quelque circonstance que ce soit, et qui reste à l'emploi de l'établissement. De plus, si ses conditions de fin de mandat prévoient le maintien d'un salaire annuel ou d'un avantage supérieur à celui du poste qu'elle doit intégrer, de telles conditions ne peuvent être maintenues que pour un maximum d'une année, tenant compte de la durée du mandat continu, incluant, le cas échéant, la période de transition prévue à l'article 3. Par la suite, seules les conditions de rémunération applicables au poste intégré s'appliquent;
- 4.5 Si une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université pendant la première année suivant la fin de son mandat, elle reçoit, à l'égard de la perte de son emploi, une indemnité de départ égale à celle qu'elle aurait reçue si elle avait quitté immédiatement à la fin de son mandat moins le traitement reçu depuis la fin de son mandat. Le paragraphe 4.3 s'applique à cette indemnité.
- 4.6 Si une personne membre du personnel de direction supérieure quitte l'Université pour prendre sa retraite, elle a droit, à son choix, soit à l'indemnité de départ prévue au présent règlement, soit au montant forfaitaire prévu selon les conditions d'emploi de son corps d'emploi d'origine.
- 4.7 Dans les cas prévus aux paragraphes 4.1 et 4.2, des frais de déménagement ne peuvent être payés, remboursés ou compensés de quelque manière que ce soit. Dans le cas prévu au paragraphe 4.4, ils peuvent être remboursés si la personne doit déménager pour exercer ses nouvelles fonctions.

5. CODE DE CONDUITE

Les personnes couvertes par ce règlement sont assujetties au Code de conduite à l'usage des administrateurs de l'Université Laval dans l'exercice de leurs fonctions et à l'expiration de leur mandat, adopté par le Conseil d'administration de l'Université Laval.

Le Conseil d'administration doit s'assurer que les conditions de rémunération accordées aux membres du personnel de direction supérieure sont conformes aux conditions d'encadrement prévues au présent règlement. Aussi, le Conseil d'administration exige de chaque personne membre du personnel de direction supérieure qu'elle lui remette une déclaration annuelle dans laquelle elle fait état de l'existence ou non, ainsi que de la valeur pécuniaire, le cas échéant, de montants ou d'avantages :

- reçus d'une fondation ou d'une personne morale qui sollicite du public le versement de sommes ou de dons pour le soutien financier de l'établissement concerné;
- reçus d'une personne morale pour laquelle elle occupe toute fonction ou agit à quelque titre que ce soit, lorsque cette personne morale exerce ses activités principalement au sein de l'établissement ou dans le cadre de la mission de l'établissement.

L'annexe B présente le formulaire à utiliser pour présenter cette déclaration.

6. INDEMNISATION

6.1 L'Université indemnise, à même ses fonds, toute personne couverte par ce règlement, ainsi que, le cas échéant, ses mandataires, héritiers, ayants droit ou représentants légaux, de tous les frais, charges et dépenses encourus par cette personne :

- a) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative instituée par un tiers contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, y compris les sommes versées pour transiger sur un litige ou pour exécuter un jugement, sauf, dans tous ces cas, si cette personne a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude; l'Université peut verser des avances à l'égard de tous frais, charges et dépenses ainsi encourus, à charge pour cette personne de les rembourser si elle a commis une faute lourde, une faute séparable de ses fonctions ou une fraude;
- b) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature civile ou administrative, instituées contre cette personne par l'Université, ou par quiconque agit pour cette dernière et en son nom, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par cette personne dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, dans la seule mesure où l'Université n'obtient pas gain de cause. Dans ce cas, l'Université rembourse les frais, charges et dépenses raisonnables encourus par la personne;
- c) à l'égard de toute action, poursuite, procédure ou réclamation de nature pénale ou criminelle, instituées contre cette personne, en rapport avec tout acte, action ou affaire accomplis, faits ou permis par elle dans l'exercice ou à l'occasion de ses fonctions, si cette personne a été libérée ou acquittée ou si elle avait des motifs raisonnables de croire que sa conduite était conforme à la loi.

6.2 L'Université assume les obligations prévues à l'article 6.1 à l'égard des personnes couvertes par le Règlement qui, à sa demande, agissent en ces qualités pour une personne morale dont l'Université est actionnaire ou créancier.

6.3 Le présent règlement constitue un engagement exécutoire et ses dispositions sont au bénéfice de chacune des personnes couvertes par ce règlement, lesquelles, par l'acceptation de leur poste, expriment leur consentement aux présentes.

6.4 Le présent règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne, en fonction au moment de l'adoption de ce règlement, des bénéfices conférés par sa version précédente.

6.5 La modification ou la révocation du présent règlement ne peut avoir pour effet de priver une personne couverte par celui-ci alors en fonction des bénéfices conférés par le présent règlement, et ce, jusqu'à l'expiration du mandat de cette personne.

7. APPLICATION ET INTERPRÉTATION DU RÈGLEMENT

Le Conseil d'administration peut, après avis du Comité, déterminer des conditions d'emploi différentes de celles prévues au Règlement. Dans ce cas, la personne membre du personnel de direction supérieure produit, si elle désire, une déclaration précisant son adhésion aux nouvelles conditions de travail. À tout moment, un seul règlement peut s'appliquer à une personne membre du personnel de direction supérieure.

Dans tous les cas, seules les conditions d'emploi prévues au présent règlement continuent de s'appliquer lorsque le mandat de la personne membre du personnel de direction supérieure se termine. Toute modification subséquente au présent règlement ne s'applique plus à cette personne.

Le Comité est responsable de l'application du présent règlement qui annule et remplace à compter de sa date d'adoption les règlements antérieurs.

Ce règlement se voulant simple et sommaire, les imprécisions, difficultés ou différends que son application pourrait entraîner seront résolus en toute bonne foi par le Conseil d'administration sur recommandation du Comité.

8. ENCADREMENT

Ce règlement est soumis à la règle budgétaire sur les conditions d'encadrement de la rémunération des membres du personnel de la haute direction du ministère de l'Éducation et de l'enseignement supérieur.

Annexe A

TRAITEMENT

Poste	Groupe d'emploi d'appartenance Régime de retraite	Salaire*
Recteur ou rectrice	Professeurs	331 000 \$
Vice-recteur exécutif ou vice-rectrice exécutive	Professeurs	205 000 \$ + 18%
Vice-recteurs ou vice-rectrices	Professeurs	205 000 \$
Vice-recteurs ou vice-rectrices	Personnel professionnel	205 000 \$
Secrétaire général ou secrétaire générale	Professeurs	180 000 \$
Vice-recteurs adjoints ou vice-rectrices adjointes	Professeurs	176 500 \$
Vice-recteurs adjoints ou vice-rectrices adjointes	Personnel professionnel	176 500 \$

* Le salaire du recteur ou de la rectrice entre en vigueur le 1^{er} juin 2017; le salaire des autres membres du personnel de direction supérieure entre en vigueur le 1^{er} juillet 2017.

SECTION 2 : ÉTATS FINANCIERS

- Extrait du rapport financier annuel (SIFU) : Pages 1 à 4 et annexes 1 à 4 du Système d'information financière des universités (SIFU)

Université Laval

Systeme d'information financière des universités 2019-2020

Responsable des ressources financières

Date

*Éducation
et Enseignement
supérieur*
Québec 

ACTIF		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
Actif à court terme										
1	Encaisse (001)	s/o	72 488 406	0	0	0	0		72 488 406	1
2	Placements à court terme (005)	s/o	116 182 909	11 255 253	2 717 451	36 696 361	9 678 812		176 530 785	2
3	Intérêts courus à recevoir (010)	s/o	0	0	0	0	0		\$	3
4	Fonds détenus par un fiduciaire (090)	s/o	0	0	0	0	0		\$	4
5	Subventions à recevoir Ministère (015)	Note 2 (annexe 20)	37 124 893	---	---	---	---		37 124 893	5
6	Comptes débiteurs - Droits de scolarité (020)	s/o	4 670 143	---	---	---	---		4 670 143	6
7	Autres montants à recevoir (025, 026, 030, 170)	s/o	5 943 654	31 697 348	154 699 821	0	0		192 340 823	7
8	Encaissements exigibles à court terme (141, 142)	s/o	0	0	0	0	0		\$	8
9	Avances à d'autres fonds (040, 045, 050, 055, 060, 065)	Annexe 12	3 970 412 480	3 282 748 417	948 493 037	0	0		8 201 653 933	9
10	Frais payés d'avance (070)	s/o	3 975 861	285 126	0	0	0		4 260 987	10
11	Stocks (075)	s/o	0	0	---	0	0		\$	11
Total de l'actif court terme			4 210 798 346	3 325 986 144	1 105 910 309	36 696 361	9 678 812	\$	8 689 069 971	
Actif à long terme										
12	Frais reportés (080)	s/o	0	0	0	0	0		\$	12
13	Subventions et autres apports à recevoir à long terme (171, 172, 173, 174)	s/o	0	0	0	0	0		\$	13
14	Avances à d'autres fonds à long terme (185)	Annexe 12	0	0	0	0	0		\$	14
15	Placements à long terme (125, 130)	s/o	0	0	0	0	0		\$	15
16	Effets à recevoir à long terme (124)	s/o	0	0	0	0	0		\$	16
17	Prêts hypothécaires et autres prêts (135, 140)	s/o	0	0	0	0	0		\$	17
18	Immobilisations (105)	Annexe 16	---	---	943 122 983	---	---		943 122 983	18
19	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (110)	s/o	---	---	0	---	---		\$	19
20	Autres actifs (085, 115, 150, 155, 160, 165)	Annexe 9	0	0	0	0	0		\$	20
21	Juste valeur des instruments financiers dérivés (180)	s/o	0	0	0	0	0		\$	21
22	TOTAL DE L'ACTIF		4 210 798 346 \$	3 325 986 144 \$	2 049 033 291 \$	36 696 361 \$	9 678 812 \$	- \$	9 632 192 954 \$	22

		Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
PASSIF										
Passif à court terme										
23	Découvert de banque (201)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 23
24	Emprunts à court terme (205)	Note 4 (annexe 20)	0	0	0	0	0			\$ 24
25	Dépôts de garantie et retenues sur contrats (305, 310)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 25
26	Subventions à rembourser au Ministère (210)	Note 2 (annexe 20)	0	---	---	---	---			\$ 26
27	Salaires et charges sociales à payer (255, 256, 257, 258)	s/o	80 317 841	3 063 132	---	0	0			83 380 973
28	Avantages sociaux futurs à payer (259)	s/o	27 275 100	0	---	0	0			27 275 100
29	Comptes créditeurs (215, 220)	s/o	40 846 522	8 511 349	9 658 259	1 935 228	0			60 951 359
30	Produits reportés (260)	Annexe 7	9 723 471	1 247 516	---	---	0			10 970 987
31	Apports reportés à court terme (261, 262, 263, 264)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 31
32	Portion de la dette exigible à court terme (314)	s/o	5 121 288	0	55 816 374	0	0			60 937 662
33	Avances d'autres fonds (225, 230, 235, 240, 245, 250)	Annexe 12	4 231 241 453	3 089 885 317	880 527 163	0	0			8 201 653 933
Total du passif à court terme			4 394 525 675	3 102 707 315	946 001 796	1 935 228	\$	\$	\$	8 445 170 013
Passif à long terme										
34	Avantages sociaux futurs à payer à long terme (370)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 34
35	Dettes à long terme (315, 320, 325, 330)	s/o	54 260 569	0	595 193 083	0	0			649 453 652
36	Obligations découlant des contrats de location - acquisition (335)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 36
37	Apports reportés (360, 361, 362, 363)	s/o	0	223 278 828	351 146 248	---	---			574 425 077
38	Juste valeur des instruments financier dérivés (365)	s/o	0	0	0	0	0			\$ 38
39	Autres passifs (265, 270, 275, 280, 285)	Annexe 9	0	0	0	0	0			\$ 39
40	TOTAL DU PASSIF		4 448 786 244 \$	3 325 986 143 \$	1 892 341 127 \$	1 935 228 \$	- \$	- \$	- \$	9 669 048 742 \$
SOLDES DE FONDS										
41	Grevé d'affectations d'origine interne (290)	Annexe 8	32 655 854	0	0	8 780 925	9 678 812			51 115 591
42	Grevé d'affectations d'origine externe (302 FD et AF)	s/o	---	---	---	23 597 210	0			23 597 210
43	Non grevé d'affectation (295 FF)	s/o	(270 643 752)	---	---	---	---			(270 643 752)
44	Produits nets non transférés d'affectation d'origine interne (350 FD)	s/o	---	---	---	449 472	---			449 472
45	Produits nets non transférés d'affectation d'origine externe (355 FD)	s/o	---	---	---	1 933 526	---			1 933 526
46	Investi en immobilisations (304 FI)	s/o	---	---	156 692 164	---	---			156 692 164
47	TOTAL DES SOLDES DE FONDS		(237 987 898) \$	- \$	156 692 164 \$	34 761 133 \$	9 678 812 \$	- \$	- \$	(36 855 789) \$
48	TOTAL DU PASSIF ET DES SOLDES DE FONDS		4 210 798 346 \$	3 325 986 143 \$	2 049 033 291 \$	36 696 361 \$	9 678 812 \$	- \$	- \$	9 632 192 953 \$

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	s/o	80 320 085	---	---	---	---	80 320 085	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	s/o	5 633 637	---	---	---	---	5 633 637	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	s/o	3 299 165	---	---	---	---	3 299 165	3	
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du forfaitaire international) (404)	s/o	459 134	---	---	---	---	459 134	4	
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	s/o	16 120 582	---	---	---	---	16 120 582	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	s/o	351 886	---	---	---	---	351 886	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	s/o	7 546 253	---	---	---	---	7 546 253	7	
8	Cotisations des étudiants (455)	s/o	10 908 323	---	---	---	---	10 908 323	8	
9	Autres frais communs exigés à des groupes d'étudiants ciblés et pénalités (450)	s/o	17 487 673	---	---	---	---	17 487 673	9	
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	s/o	7 630 065	---	---	---	---	7 630 065	10	
11	TOTAL DES PRODUITS PROVENANT DES ÉTUDIANTS		149 756 803	\$	\$	\$	\$	149 756 803	11	
12	Subventions du Ministère (515)	Annexe 5	452 075 319	12 701 611	46 971 755	---	---	511 748 684	12	
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	s/o	1 106 393	45 467 162	14 706 152	0	0	61 279 707	13	
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	s/o	0	142 064 399	0	0	0	142 064 399	14	
15	Autres produits et autres aides (425, 426, 427)	s/o	0	23 391 425	0	0	0	23 391 425	15	
16	Contributions du siège social aux constituantes de l'UQ (520)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 16		
	Amortissement des apports reportés afférents aux immobilisations:									
17	Ministère (530)	s/o	---	---	(4 754 025)	---	---	(4 754 025)	17	
18	Entités incluses dans le périmètre comptable du gouvernement du Québec autre que le Ministère (531)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 18		
19	Gouvernement du Canada (532)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 19		
20	Autres (533)	s/o	---	---	18 897 799	---	---	18 897 799	20	
21	TOTAL DES SUBVENTIONS		453 181 712	223 624 597	75 821 681	\$	\$	\$	752 627 990	21
22	Intérêts et dividendes (435)	s/o	5 534 835	832 307	256 370	(214 364)	(81 239)	6 327 910	22	
23	Intérêts sur les avances interfonds (440)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 23		
24	Produits provenant du fonds de dotation (445)	s/o	0	0	0	---	0	\$ 24		
25	Produits provenant d'une fondation (446)	s/o	438 676	17 627 099	893 387	0	0	18 959 162	25	
26	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	Note 1 (annexe 20)	220 718	37 711 681	717 825	412 550	0	39 062 774	26	
27	Gains sur vente de placements (526)	s/o	0	0	0	0	0	\$ 27		
28	Gains sur la cession d'immobilisations (525)	s/o	---	---	0	---	---	\$ 28		
29	Recouvrement des coûts indirects (465)	s/o	11 429 595	---	---	---	---	11 429 595	29	
30	Ventes externes (460)	s/o	54 256 644	0	5 842 325	---	0	60 098 969	30	
31	Autres produits (466, 470)	Annexe 10	14 328 026	(23 121 339)	582 075	0	0	(8 211 238)	31	
32	TOTAL DES PRODUITS AUTRES		86 208 495	33 049 748	8 291 982	198 186	(81 239)	\$	127 667 172	32
33	TOTAL DES PRODUITS		689 147 010 \$	256 674 345 \$	84 113 663 \$	198 186 \$	(81 239) \$	- \$	1 030 051 965 \$	33

	Annexe et note à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7		
1	Masses salariales								1	
2	Direction	s/o	41 851 161	1 882 991	---	---	---	43 734 151	2	
3	Gérance	s/o	0	0	---	---	---	\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	s/o	165 667 268	22 698 284	---	---	---	188 365 553	4	
5	Chargés de cours	s/o	40 000 671	339 835	---	---	---	40 340 506	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	s/o	5 905 149	22 668 525	---	---	---	28 573 674	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	s/o	7 884 869	11 228 070	---	---	0	19 112 939	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	s/o	78 121 012	5 304 847	---	---	0	83 425 859	8	
9	Personnel de soutien technique	s/o	38 740 926	2 307 690	---	---	0	41 048 616	9	
10	Personnel de soutien de bureau	s/o	39 617 551	683 227	---	---	---	40 300 778	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	s/o	11 424 166	204 925	---	---	---	11 629 090	11	
12	Avantages sociaux (700)	Annexe 14	85 308 095	12 952 863	---	---	0	98 260 958	12	
13	TOTAL DES MASSES SALARIALES ET AVANTAGES SOCIAUX		514 520 868	80 271 256	\$	\$	\$	\$	594 792 124	13
14	Avantages sociaux futurs (704)	s/o	(2 143 700)	---	---	---	---	(2 143 700)	14	
	Variation de la provision pour heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	s/o	1 684 438	62 212	---	---	0	1 746 650	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	s/o	1 175 449	0	---	---	0	1 175 449	16	
17	Stagiaires postdoctoraux (706)	s/o	352 505	9 383 140	---	---	0	9 735 645	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	s/o	2 364 396	95 445	---	---	0	2 459 841	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	s/o	7 305 199	11 952 678	---	---	0	19 257 878	19	
20	Bourses (735)	s/o	13 742 668	50 236 474	---	---	0	63 979 142	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	s/o	27 823 453	23 294 139	0	0	0	51 117 591	21	
22	Fournitures et matériel (745)	s/o	16 177 299	23 376 669	---	---	0	39 553 968	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	s/o	1 095 578	1 211 538	---	---	0	2 307 116	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	s/o	37 053 904	41 310 186	0	---	0	78 364 091	24	
25	Volumes et périodiques (750)	s/o	5 152 511	71 753	---	---	0	5 224 264	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	s/o	18 769 758	949 797	125 902	---	0	19 845 457	26	
27	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	s/o	8 446 554	496 256	---	---	0	8 942 809	27	
28	Location-exploitation (830)	s/o	10 350 877	2 697 111	---	---	0	13 047 988	28	
29	Transfert de coûts indirects (865)	s/o	---	11 478 483	---	---	---	11 478 483	29	
30	Pertes sur vente de placements (886)	s/o	0	0	0	0	0	\$	30	
31	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	Note 3 (annexe 20)	1 834 786	1 317 651	731 023	---	0	3 883 461	31	
32	Biens de nature non capitalisable (893)	Note 3 (annexe 20)	0	0	0	---	---	\$	32	
33	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	s/o	718 877	72 981	20 159 518	0	0	20 951 376	33	
34	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	s/o	0	0	0	0	0	\$	34	
35	Perte sur la cession d'immobilisations (885)	s/o	---	---	0	---	---	\$	35	
36	Amortissement des immobilisations (890)	s/o	---	---	72 563 158	---	---	72 563 158	36	
37	Amortissements des autres éléments de l'actif (891)	s/o	---	---	52 632	---	---	52 632	37	
38	Autres charges (860, 870)	Annexe 10	8 756 134	(20 068)	0	475 895	97 982	9 309 942	38	
39	TOTAL DES AUTRES CHARGES		160 660 686	177 986 446	93 632 233	475 895	97 982	\$	432 853 242	39
40	Ventes internes (878)	s/o	(42 057 238)	(78 888)	---	---	0	(42 136 126)	40	
41	Gains et pertes latents (879)	s/o	1 395 610	0	0	0	0	1 395 610	41	
42	TOTAL AUTRES CHARGES AVANT ÉLÉMENTS EXTRAORDINAIRES		119 999 059	177 907 558	93 632 233	475 895	97 982	\$	392 112 726	42
43	Éléments extraordinaires (880)	Annexe 13	3 770 515	0	0	0	0	3 770 515	43	
44	TOTAL DES CHARGES		638 290 442 \$	258 178 814 \$	93 632 233 \$	475 895 \$	97 982 \$	- \$	990 675 365 \$	44
45	EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES		50 856 568 \$	(1 504 469) \$	(9 518 569) \$	(277 709) \$	(179 221) \$	- \$	39 376 600 \$	45

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds à la page 4 (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

	Annexe à compléter	Fonds de fonctionnement 1	Fonds avec restrictions 2	Fonds d'immobilisations 3	Fonds de dotation (Note 1) 4	Autres fonds 5	Ajustements 6	Total 7	
1	SOLDE AU DÉBUT DE L'ANNÉE	(239 347 223)	0	109 925 846	36 618 709	10 107 744		(82 694 924)	1
2	Redressement des années précédentes	Annexe 11 0	0	11 146 633	0	0		11 146 633	2
3	Solde de fonds redressé	(239 347 223)	\$	121 072 479	36 618 709	10 107 744	\$	(71 548 291)	3
4	Produits de l'année	Annexes 1 et 3 689 147 010	256 674 345	84 113 663	198 186	(81 239)	0	1 030 051 965	4
5	Charges de l'année	Annexes 2 et 4 638 290 442	258 178 814	93 632 233	475 895	97 982	0	990 675 365	5
6	Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	50 856 568	(1 504 469)	(9 518 569)	(277 709)	(179 221)	\$	39 376 600	6
7	Rééval. autres éléments afférents au régime de retraite et d'avantages complé. de retraite	s/o (4 684 100)	---	---	---	---		(4 684 100)	7
8	Apports reçus à titre de dotations	s/o						\$	8
9	Apports reçus pour le financement d'actifs non amortissables	s/o						\$	9
10	Virements d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 149 110	1 504 469	45 138 253	0	0		46 791 832	10
11	Virements vers d'autres soldes de fonds	Annexes 12 et 12a 44 962 253	0	0	1 579 866	249 713		46 791 832	11
12	Sous-total	1 359 325	0	35 619 683	(1 857 575)	(428 934)	\$	34 692 500	12
13	SOLDE À LA FIN DE L'EXERCICE	(237 987 898) \$	0 \$	156 692 162 \$	34 761 134 \$	9 678 810 \$	- \$	(36 855 791) \$	13

Note 1: Dans le cadre de la méthode du report, le fonds de dotation sert uniquement à présenter les ressources détenues à titre de dotation. Ainsi, les nouvelles dotations doivent être présentées en augmentation directe du solde de fonds (ligne 8 "Apports reçus à titre de dotations"). Normalement, il n'y a pratiquement rien qui devrait passer par l'état des produits ou par l'état des charges.

Université Laval
Produits par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 1

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Droits de scolarité de base (étudiants réglementés) (401)	80 320 085	---	0	---	0	---	---	80 320 085	1	
2	Montants forfaitaires internationaux des étudiants réglementés (402)	---	---	5 633 637	---	---	---	---	5 633 637	2	
3	Montants forfaitaires canadiens des étudiants réglementés (403)	---	---	3 299 165	---	---	---	---	3 299 165	3	
4	Montants supplémentaires chargés aux étudiants assujettis aux forfaitaires internationaux (10% du fo	---	---	459 134	---	---	---	---	459 134	4	
5	Droits de scolarité des étudiants déréglementés (406)	0	---	16 120 582	---	0	---	---	16 120 582	5	
6	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	0	---	351 886	---	0	---	---	351 886	6	
7	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	0	---	0	---	7 546 253	---	---	7 546 253	7	
8	Cotisations des étudiants (455)	---	---	0	---	---	10 908 323	---	10 908 323	8	
9	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	0	48 487	17 439 186	0	0	0	0	17 487 673	9	
10	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	7 630 065	0	0	0	0	0	0	7 630 065	10	
###	Total des produits provenant des étudiants	87 950 151	48 487	43 303 589	\$	7 546 253	10 908 323	\$	\$	149 756 803	###
12	Subventions du Ministère (515)	---	0	448 711 319	---	0	3 364 000	---	452 075 319	12	
13	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	1 106 393	0	0	0	0	0	0	1 106 393	13	
14	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	0	0	0	0	0	0	0	\$	14	
15	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	0	0	0	0	0	0	0	\$	15	
###	Total des subventions	1 106 393	\$	448 711 319	\$	\$	3 364 000	\$	\$	453 181 712	###
17	Intérêts et dividendes (435)	---	---	5 534 835	---	0	0	0	5 534 835	17	
18	Intérêts sur les avances interfonds (440)	---	---	0	---	---	---	---	\$	18	
19	Produits provenant du fonds de dotation (445)	---	---	0	---	0	0	0	\$	19	
20	Produits provenant d'une fondation (446)	69 855	0	99 609	0	5 750	263 461	0	438 676	20	
21	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	100 454	0	15 533	0	104 731	0	0	220 718	21	
22	Gains sur vente de placement (526)	---	---	0	---	---	---	---	\$	22	
23	Recouvrement des coûts indirects (465)	412 100	0	11 017 494	---	0	0	0	11 429 595	23	
24	Ventes externes (460)	7 326 676	4 358 204	465 727	6 046 405	4 451 051	13 078 632	18 529 951	54 256 644	24	
25	Autres produits (466, 470)	2 676 037	944	11 623 709	0	27 335	0	0	14 328 026	25	
###	Total des produits autres	10 585 123	4 359 148	28 756 907	6 046 405	4 588 867	13 342 093	18 529 951	\$	86 208 495	###
###	TOTAL DES PRODUITS	99 641 667 \$	4 407 636 \$	520 771 815 \$	6 046 405 \$	12 135 120 \$	27 614 417 \$	18 529 951 \$	- \$	689 147 010 \$	###

Université Laval
Charges par fonction - Fonds de fonctionnement
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 2

	Enseignement/ Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments Détail Annexe 15	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total		
	1	2	3	4	5	6	7	8	9		
1	Masses salariales									1	
2	Direction	26 778 479	3 541 851	8 357 617	1 251 756	118 662	1 110 564	692 232	41 851 161	2	
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	\$	3	
4	Enseignants-chercheurs	165 387 096	0	0	0	280 172	0	0	165 667 268	4	
5	Chargés de cours	39 800 261	0	91 439	0	108 972	0	0	40 000 671	5	
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	3 973 783	26 747	26 479	0	1 878 141	0	0	5 905 149	6	
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	7 391 662	0	5 986	0	487 222	0	0	7 884 869	7	
8	Personnel professionnel non enseignant	31 390 910	16 300 989	14 713 598	4 168 853	1 726 649	8 691 437	1 128 576	78 121 012	8	
9	Personnel de soutien technique	18 263 005	6 852 174	4 929 161	3 965 899	530 528	3 313 727	886 432	38 740 926	9	
10	Personnel de soutien de bureau	22 540 944	3 115 810	7 531 354	1 948 838	926 585	2 698 658	855 363	39 617 551	10	
11	Personnel de métier et ouvrier	1 030 125	294 885	471 308	6 767 558	110 685	1 396 298	1 353 308	11 424 166	11	
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	61 110 049	6 504 124	8 303 060	3 917 080	1 101 788	3 394 435	977 558	85 308 095	12	
###	Total des masses salariales et des avantages sociaux	377 666 314	36 636 579	44 430 002	22 019 984	7 269 403	20 605 119	5 893 467	\$ 514 520 868	###	
14	Avantages sociaux futurs (704)	---	---	---	---	---	---	(2 143 700)	(2 143 700)	14	
15	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avanta	521 863	314 994	847 581	0	0	0	0	1 684 438	15	
16	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	1 175 449	0	0	0	0	0	0	1 175 449	16	
17	Stagiaires Postdoctoraux (706)	321 355	0	0	0	31 150	0	0	352 505	17	
18	Formation et perfectionnement (710)	1 142 799	58 350	1 084 339	30 035	44 213	1 404	3 257	2 364 396	18	
19	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	4 701 590	66 125	666 584	33 100	1 444 181	351 583	42 036	7 305 199	19	
20	Bourses (735)	8 842 905	0	150	0	294 288	4 605 325	0	13 742 668	20	
21	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	13 111 371	521 951	6 684 574	1 681 169	1 689 266	3 974 467	160 654	27 823 453	21	
22	Fournitures et matériel (745)	4 619 391	860 208	3 025 391	2 965 817	2 703 421	629 091	1 373 979	16 177 299	22	
23	Coûts des marchandises vendues (755)	287 258	320 738	0	17 242	1 080	69 999	399 262	1 095 578	23	
24	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	9 570 767	2 681 912	6 605 516	12 302 558	2 051 886	1 146 098	2 695 166	37 053 904	24	
25	Volumes et périodiques (750)	155 058	4 880 971	63 448	3 743	40 772	6 741	1 778	5 152 511	25	
26	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	863 856	821 943	79 825	11 967 705	591 593	1 093 149	3 351 686	18 769 758	26	
27	Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	421 658	5 096	166 621	3 421 726	121 840	1 951 310	2 358 302	8 446 554	27	
28	Location-exploitation (830)	994 655	7 932 107	196 058	99 350	224 288	197 231	707 189	10 350 877	28	
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	\$	29	
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	1 054 792	(652 721)	88 260	205 946	546 424	353 359	238 727	1 834 786	30	
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	\$	31	
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	81 460	51 266	35 055	2 948	124 011	144 391	279 748	718 877	32	
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	\$	33	
34	Autres charges (860, 870)	6 732 079	9 086	1 959 945	7 953	326 239	(176 171)	(102 998)	8 756 134	34	
###	Total des charges autres	54 598 307	17 872 027	21 503 348	32 739 290	10 234 650	14 347 978	11 508 787	(2 143 700)	160 660 686	###
36	Virements interfonctions (877)	0	0	10 000	0	0	(6 000)	(4 000)	\$	36	
37	Ventes internes (878)	(5 440 717)	(9 851 748)	(2 360 073)	(7 004 964)	(7 362 424)	(7 102 426)	(2 934 885)	(42 057 238)	37	
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	1 395 610	0	0	0	0	1 395 610	38	
###	Total avant éléments extraordinaires	426 823 903	44 656 858	64 978 888	47 754 310	10 141 629	27 844 670	14 463 369	(2 143 700)	634 519 927	###
40	Éléments extraordinaires (880)	859 559	0	2 910 956	0	0	0	0	3 770 515	40	
###	TOTAL DES CHARGES	427 683 462 \$	44 656 858 \$	67 889 843 \$	47 754 310 \$	10 141 629 \$	27 844 670 \$	14 463 369 \$	(2 143 700) \$	638 290 442 \$	###

Université Laval
Produits par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

Annexe 3

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	0	75 000	0	0	0	0	5 531 700	7 094 911	0		12 701 611	1
2	0	652 500	42 290 327	0	105 000	0	2 257 598	161 738	0		45 467 162	2
3	0	0	131 662 111	0	0	0	1 863 157	8 539 131	0		142 064 399	3
4	0	0	18 686 603	0	0	0	4 239 071	465 750	0		23 391 425	4
5		\$ 727 500	192 639 041		\$ 105 000		\$ 13 891 525	16 261 530			\$ 223 624 597	5
6	0	0	832 307	0	0	0	0	0	0		832 307	6
7	---	---	---	---	0	---	---	---	---			7
8	0	0	0	0	0	0	0	0	0			8
9	0	1 724 580	8 115 215	42 300	0	0	2 505 614	5 239 389	0		17 627 099	9
10	0	(14 977)	35 322 589	0	0	0	1 219 803	1 184 266	0		37 711 681	10
11	---	---	---	---	0	---	---	---	---			11
12	0	0	0	0	0	0	0	0	0			12
13	0	0	(22 052 106)	0	26 301	0	(963 389)	(132 145)	0		(23 121 339)	13
14		\$ 1 709 603	22 218 005	42 300	26 301		\$ 2 762 028	6 291 510			\$ 33 049 748	###
###		- \$ 2 437 103	\$ 214 857 047	\$ 42 300	\$ 131 301		- \$ 16 653 554	\$ 22 553 040		- \$	- \$ 256 674 345	###

Université Laval
Charges par fonction - Fonds avec restrictions
de l'exercice terminé le 30 avril 2020

	Enseignement/ Recherche	Enseignement	Recherche	Soutien à l'enseignement et à la recherche	Administration	Terrains et bâtiments	Services à la collectivité	Services aux étudiants	Entreprises auxiliaires	Ajustements	Total	
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	
1	Masses salariales											1
2	Direction	0	153 278	1 402 674	0	159 049	0	167 991	0	0	1 882 991	2
3	Gérance	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	3
4	Enseignants-chercheurs	0	1 270 509	20 862 790	0	2 000	0	530 642	32 344	0	22 698 284	4
5	Chargés de cours	0	1 948	141 818	0	0	0	174 994	21 075	0	339 835	5
6	Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	0	71 240	21 763 174	6 653	0	0	814 599	12 859	0	22 668 525	6
7	Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	0	109 084	10 624 243	0	4 991	0	459 738	30 013	0	11 228 070	7
8	Personnel professionnel non enseignant	0	0	1 819 917	0	1 138 398	0	1 486 920	859 612	0	5 304 847	8
9	Personnel de soutien technique	0	1 799	1 462 369	0	208 234	0	137 459	497 829	0	2 307 690	9
10	Personnel de soutien de bureau	0	0	583 532	0	13 769	0	83 583	2 343	0	683 227	10
11	Personnel de métier et ouvrier	0	0	4 390	0	7 331	0	193 204	0	0	204 925	11
12	Avantages sociaux (700) - Complétez l'annexe 14	0	315 082	11 317 595	769	306 620	0	734 068	278 729	0	12 952 863	12
13	Total des masses salariales et des avantages sociaux	\$	1 922 940	69 982 501	7 422	1 840 391	\$	4 783 197	1 734 804	\$	80 271 256	###
14	Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	0	0	85 102	0	72 457	0	(63 260)	(32 087)	0	62 212	14
15	Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	15
16	Stagiaires postdoctoraux (706)	0	5 455	8 530 762	0	0	0	70 469	776 454	0	9 383 140	16
17	Formation et perfectionnement (710)	0	1 824	34 478	0	429	0	55 391	3 323	0	95 445	17
18	Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	0	90 716	10 089 690	1 000	16 577	0	1 545 051	209 644	0	11 952 678	18
19	Bourses (735)	0	93 204	29 368 119	0	0	0	1 061 412	19 713 739	0	50 236 474	19
20	Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	0	227 040	20 871 169	0	0	0	1 724 422	471 507	0	23 294 139	20
21	Fournitures et matériel (745)	0	13 035	22 761 453	0	20 621	0	520 515	61 046	0	23 376 669	21
22	Coûts des marchandises vendues (755)	0	0	1 167 892	0	0	0	43 646	0	0	1 211 538	22
23	Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	0	21 564	33 946 262	29 996	816 126	0	6 335 511	160 727	0	41 310 186	23
24	Volumes et périodiques (750)	0	1 718	59 820	0	0	0	8 619	1 596	0	71 753	24
25	Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	0	0	895 730	0	0	0	54 067	0	0	949 797	25
26	Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	0	964	373 727	0	3 876	0	116 275	1 414	0	496 256	26
27	Location exploitation (830)	0	1 688	2 188 493	0	5 872	0	491 322	9 736	0	2 697 111	27
28	Transfert de coûts indirects (865)	0	(1 182)	11 194 925	0	0	0	273 740	11 000	0	11 478 483	28
29	Pertes sur vente de placements (886)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	29
30	Biens sous le seuil de capitalisation (892)	0	4 648	1 159 042	63	(8 991)	0	99 263	63 626	0	1 317 651	30
31	Biens de nature non capitalisable (893)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	31
32	Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	0	229	51 812	0	0	0	20 381	559	0	72 981	32
33	Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	33
34	Autres charges (860, 870)	0	0	3 684	0	0	0	(14 839)	(8 913)	0	(20 068)	34
35	Total des charges autres	\$	460 904	142 782 160	31 059	926 967	\$	12 341 985	21 443 370	\$	177 986 446	###
36	Virements interfonctions (877)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	36
37	Ventes internes (878)	0	0	7 139	0	0	0	(86 827)	800	0	(78 888)	37
38	Gains et pertes latents (879)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	38
39	Total avant éléments extraordinaires	\$	460 904	142 789 299	31 059	926 967	\$	12 255 158	21 444 170	\$	177 907 558	###
40	Éléments extraordinaires (880)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	40
###	TOTAL DES CHARGES	- \$	2 383 844	\$ 212 771 800	\$ 38 481	\$ 2 767 358	- \$	17 038 355	\$ 23 178 975	- \$	- \$ 258 178 814	###

SECTION 3 : RAPPORT SUR LA PERFORMANCE

Indicateurs

- Effectifs étudiants et enseignants
- Effectifs étudiants par cycle et domaine d'études
- Réussite académique
- Effectif du personnel
- Données financières : fonds de fonctionnement
- Données financières : fonds avec restrictions
- Données financières : fonds des immobilisations
- Intensité de recherche

Mesures d'encadrement étudiant

Sommaire des activités de recherche

- Informations clés sur les activités de recherche
- Fonds de recherche en millions de dollars
- Fonds de recherche selon la source de financement

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												
Année universitaire (Effectif au trimestre d'automne)												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Étudiant												
1	Effectif étudiant équivalent à temps plein (EEETP) total	EEETP	30 415,59	31 437,53	32 396,63	33 512,90	34 350,13	34 592,06	34 327,84	33 806,53	33 652,32	33 571,98
2	EEETP au 1er cycle	EEETP	23 332,13	24 088,03	25 019,70	25 905,97	26 601,10	26 920,47	26 351,30	25 684,50	25 528,20	25 233,57
3	EEETP au 2e cycle	EEETP	5 685,76	5 870,77	5 868,43	6 117,47	6 291,68	6 206,27	6 399,39	6 508,82	6 486,46	6 696,81
4	EEETP au 3e cycle	EEETP	1 397,70	1 478,73	1 508,50	1 489,47	1 457,35	1 465,33	1 577,15	1 613,21	1 637,66	1 641,60
5	Effectif étudiant total	n	38 214	38 564	39 877	40 798	42 125	42 548	42 693	42 617	42 717	42 945
6	Effectif étudiant au 1er cycle à temps plein	n	21 249	21 943	22 713	23 219	23 695	23 852	23 355	22 570	22 355	21 865
7	Effectif étudiant au 1er cycle à temps partiel	n	6 862	6 545	6 991	7 267	7 872	8 206	8 465	8 975	9 168	9 501
8	Effectif étudiant au 1er cycle	%	73,6%	73,9%	74,5%	74,7%	74,9%	75,3%	74,5%	74,0%	73,8%	73,0%
9	Effectif étudiant au 2e cycle	n	7 869	7 776	7 859	7 883	8 154	8 057	8 354	8 542	8 596	8 877
10	Effectif étudiant au 2e cycle	%	20,6%	20,2%	19,7%	19,3%	19,4%	18,9%	19,6%	20,0%	20,1%	20,7%
11	Effectif étudiant au 3e cycle	n	2 234	2 300	2 314	2 429	2 404	2 433	2 519	2 530	2 598	2 702
12	Effectif étudiant au 3e cycle	%	5,8%	6,0%	5,8%	6,0%	5,7%	5,7%	5,9%	5,9%	6,1%	6,3%
13	Effectif étudiant internationaux	n	2 412	2 629	2 936	3 136	3 484	3 634	3 796	3 762	3 931	4 375
14	Effectif étudiant internationaux	%	6,3%	6,8%	7,4%	7,7%	8,3%	8,5%	8,8%	8,9%	9,2%	10,2%
15	Étudiants d'universités québécoises à l'étranger	n	346	338	344	328	344	372	309	279	289	281
16	Stagiaires postdoctoraux	n	348	362	384	372	364	361	324	307	327	358
17	Résidents en médecine	n	769	836	870	848	873	860	852	861	884	902
Enseignants-chercheurs												
18	Nombre de professeurs récemment embauchés	n	n.d.	n.d.	62	97	71	107	64	56	44	n.d.
19	Hommes	n	n.d.	n.d.	33	48	42	58	39	30	28	n.d.
20	Femmes	n	n.d.	n.d.	29	49	29	49	25	26	16	n.d.
21	Nombre de professeurs à temps plein au 1er octobre de l'année universitaire	n	n.d.	1 364	1 303	1 302	1 338	1 340	1 344	1 374	1 324	n.d.
22	Hommes	n	n.d.	940	877	870	885	883	875	892	852	n.d.
23	Femmes	n	n.d.	424	426	432	453	457	469	482	472	n.d.
24	Nombre de chargés de cours de l'année universitaire	n	n.d.	n.d.	1 150	1 004	941	848	821	814	835	n.d.
25	Hommes	n	n.d.	n.d.	636	543	515	450	430	432	424	n.d.
26	Femmes	n	n.d.	n.d.	514	461	426	398	391	382	411	n.d.
27	Nombre moyen de cours par professeur	n	n.d.	4,6	4,7	4,7	4,4	4,5	4,7	4,7	4,5	4,4
28	Nombre moyen de cours par chargé de cours	n	n.d.	2,6	2,7	2,6	2,7	2,7	2,9	2,8	2,9	2,9
29	Ratio étudiants au 1er cycle / professeur	n	En gris: Les données seront calculées par la Commission									
30	Ratio étudiants aux 2e et 3e cycles / professeur	n										
31	Ratio EETP / professeur	EETP										
32	Cours donnés par les professeurs	%	n.d.	55,7%	55,2%	55,6%	56,0%	57,3%	56,8%	56,9%	54,8%	54,6%
33	Cours donnés par les chargés de cours	%	n.d.	24,8%	26,1%	25,5%	26,1%	22,2%	22,4%	22,2%	23,4%	23,8%
34	Cours donnés par d'autres catégories d'enseignants	%	n.d.	19,4%	18,7%	19,0%	17,9%	20,4%	20,7%	20,9%	21,8%	21,6%
Les données sur l'effectif professoral sont fournies par le BCI et incluent exceptionnellement les professeurs sous octroi en 2017-2018, mais pas les autres années												

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS ET ENSEIGNANTS												
Année universitaire (Effectif par regroupement disciplinaire et sexe, au 1er octobre de l'année universitaire)												
	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
Professeurs à temps plein selon le regroupement disciplinaire												
35	Hommes	n	n.d.	940	877	870	885	883	875	892	852	n.d.
36	Médecine	n	n.d.	144	108	106	109	110	112	136	115	n.d.
37	Périmédical	n	n.d.	30	27	26	26	24	26	23	23	n.d.
38	Paramédical	n	n.d.	37	36	37	40	44	42	45	45	n.d.
39	Sciences pures	n	n.d.	140	132	140	144	137	138	139	131	n.d.
40	Sciences appliquées	n	n.d.	128	121	122	125	123	122	122	118	n.d.
41	Génie	n	n.d.	110	106	104	106	113	110	102	100	n.d.
42	Arts	n	n.d.	26	19	20	19	19	20	17	18	n.d.
43	Lettres	n	n.d.	28	31	25	23	23	24	24	24	n.d.
44	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	183	173	172	170	166	159	162	158	n.d.
45	Éducation	n	n.d.	35	46	45	49	49	46	46	43	n.d.
46	Droit	n	n.d.	26	27	25	25	25	26	25	25	n.d.
47	Administration	n	n.d.	53	51	48	49	50	50	51	52	n.d.
48	Inconnu	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
49	Femmes	n	n.d.	424	426	432	453	457	469	482	472	n.d.
50	Médecine	n	n.d.	35	31	32	33	35	39	54	42	n.d.
51	Périmédical	n	n.d.	25	21	22	24	24	22	19	21	n.d.
52	Paramédical	n	n.d.	53	53	51	55	54	54	53	52	n.d.
53	Sciences pures	n	n.d.	27	25	25	25	24	25	30	32	n.d.
54	Sciences appliquées	n	n.d.	36	41	41	41	42	41	45	48	n.d.
55	Génie	n	n.d.	12	13	13	13	12	15	14	15	n.d.
56	Arts	n	n.d.	16	11	12	11	11	13	12	11	n.d.
57	Lettres	n	n.d.	31	28	29	31	31	32	27	28	n.d.
58	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	96	101	104	108	107	113	110	106	n.d.
59	Éducation	n	n.d.	44	48	49	51	53	52	50	53	n.d.
60	Droit	n	n.d.	22	20	22	25	26	25	26	26	n.d.
61	Administration	n	n.d.	27	34	32	36	38	38	42	38	n.d.
62	Inconnu	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
63	Total	n	n.d.	1 364	1 303	1 302	1 338	1 340	1 344	1 374	1 324	n.d.
64	Médecine	n	n.d.	179	139	138	142	145	151	190	157	n.d.
65	Périmédical	n	n.d.	55	48	48	50	48	48	42	44	n.d.
66	Paramédical	n	n.d.	90	89	88	95	98	96	98	97	n.d.
67	Sciences pures	n	n.d.	167	157	165	169	161	163	169	163	n.d.
68	Sciences appliquées	n	n.d.	164	162	163	166	165	163	167	166	n.d.
69	Génie	n	n.d.	122	119	117	119	125	125	116	115	n.d.
70	Arts	n	n.d.	42	30	32	30	30	33	29	29	n.d.
71	Lettres	n	n.d.	59	59	54	54	54	56	51	52	n.d.
72	Sciences humaines et sociales	n	n.d.	279	274	276	278	273	272	272	264	n.d.
73	Éducation	n	n.d.	79	94	94	100	102	98	96	96	n.d.
74	Droit	n	n.d.	48	47	47	50	51	51	51	51	n.d.
75	Administration	n	n.d.	80	85	80	85	88	88	93	90	n.d.
76	Inconnu	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
Les données sur l'effectif professoral sont fournies par le BCI et incluent exceptionnellement les professeurs sous octroi en 2017-2018, mais pas les autres années												

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
1er cycle - Baccalauréat		Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
105	Hommes	n	9 165	9 363	9 678	9 786	10 076	10 129	9 999	9 702	9 480	9 245
106	Sciences de la santé	n	793	846	892	961	983	1 051	1 022	952	900	887
107	Sciences pures	n	767	795	756	695	737	742	744	733	696	661
108	Sciences appliquées	n	2 622	2 754	3 096	3 271	3 458	3 562	3 599	3 550	3 437	3 281
109	Arts	n	360	364	362	326	303	296	290	198	246	219
110	Lettres	n	231	239	233	232	239	213	198	208	202	188
111	Sciences humaines	n	1 523	1 553	1 539	1 509	1 543	1 471	1 440	1 388	1 352	1 292
112	Éducation	n	695	680	647	636	629	609	526	531	527	476
113	Droit	n	344	338	354	325	313	294	300	295	304	299
114	Administration	n	1 501	1 484	1 476	1 509	1 528	1 533	1 508	1 410	1 352	1 474
115	Autres ¹	n	329	310	323	322	343	358	372	437	464	468
116	Femmes	n	12 540	12 727	13 121	13 344	13 422	13 486	13 159	12 878	12 882	12 670
117	Sciences de la santé	n	2 538	2 558	2 675	2 783	2 906	2 875	2 797	2 793	2 900	2 901
118	Sciences pures	n	627	654	635	611	618	610	597	601	582	552
119	Sciences appliquées	n	1 068	1 167	1 252	1 309	1 387	1 506	1 569	1 561	1 747	1 734
120	Arts	n	615	642	611	548	510	472	475	363	335	287
121	Lettres	n	597	652	697	686	651	640	594	580	513	528
122	Sciences humaines	n	2 513	2 570	2 773	2 933	2 980	3 073	2 903	2 819	2 795	2 652
123	Éducation	n	1 799	1 739	1 717	1 683	1 648	1 599	1 445	1 309	1 276	1 223
124	Droit	n	618	612	647	638	636	637	638	634	640	677
125	Administration	n	1 513	1 594	1 625	1 656	1 615	1 575	1 574	1 481	1 342	1 419
126	Autres	n	652	539	489	497	471	499	567	737	752	697
127	Total	n	21 705	22 090	22 799	23 130	23 498	23 615	23 158	22 580	22 362	21 915
128	Sciences de la santé	n	3 331	3 404	3 567	3 744	3 889	3 926	3 819	3 745	3 800	3 788
129	Sciences pures	n	1 394	1 449	1 391	1 306	1 355	1 352	1 341	1 334	1 278	1 213
130	Sciences appliquées	n	3 690	3 921	4 348	4 580	4 845	5 068	5 168	5 111	5 184	5 015
131	Arts	n	975	1 006	973	874	813	768	765	561	581	506
132	Lettres	n	828	891	930	918	890	853	792	788	715	716
133	Sciences humaines	n	4 036	4 123	4 312	4 442	4 523	4 544	4 343	4 207	4 147	3 944
134	Éducation	n	2 494	2 419	2 364	2 319	2 277	2 208	1 971	1 840	1 803	1 699
135	Droit	n	962	950	1 001	963	949	931	938	929	944	976
136	Administration	n	3 014	3 078	3 101	3 165	3 143	3 108	3 082	2 891	2 694	2 893
137	Autres	n	981	849	812	819	814	857	939	1 174	1 216	1 165

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information			II. Observations								
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
1er cycle - Autres sanctions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
138 Hommes	n	2 244	2 294	2 579	2 835	3 095	3 248	3 308	3 323	3 336	3 349
139 Sciences de la santé	n	62	48	44	49	39	41	47	37	57	68
140 Sciences pures	n	17	17	10	11	15	18	19	10	20	11
141 Sciences appliquées	n	143	163	232	280	286	312	362	401	460	454
142 Arts	n	59	66	63	66	92	89	84	86	77	93
143 Lettres	n	84	112	121	130	130	133	134	118	137	139
144 Sciences humaines	n	261	379	400	468	491	511	517	471	457	438
145 Éducation	n	19	24	28	17	39	25	28	26	18	15
146 Droit	n	59	47	74	100	121	133	123	124	110	126
147 Administration	n	632	591	712	710	760	835	843	901	936	985
148 Autres	n	908	847	895	1 004	1 122	1 151	1 151	1 149	1 064	1 020
149 Femmes	n	4 162	4 104	4 326	4 521	4 974	5 195	5 354	5 642	5 825	6 102
150 Sciences de la santé	n	268	231	226	206	221	231	225	239	241	198
151 Sciences pures	n	25	14	14	19	17	23	20	16	19	16
152 Sciences appliquées	n	249	254	281	283	290	300	362	406	449	431
153 Arts	n	71	69	76	72	84	86	75	92	83	97
154 Lettres	n	241	257	233	279	270	238	251	238	260	248
155 Sciences humaines	n	751	997	1 016	1 034	1 154	1 268	1 245	1 400	1 571	1 645
156 Éducation	n	96	88	87	98	126	107	108	101	94	113
157 Droit	n	77	68	118	135	166	218	229	270	277	277
158 Administration	n	1 193	1 137	1 247	1 289	1 387	1 457	1 499	1 574	1 583	1 734
159 Autres	n	1 191	989	1 028	1 106	1 259	1 267	1 340	1 306	1 248	1 343
160 Total	n	6 406	6 398	6 905	7 356	8 069	8 443	8 662	8 965	9 161	9 451
161 Sciences de la santé	n	330	279	270	255	260	272	272	276	298	266
162 Sciences pures	n	42	31	24	30	32	41	39	26	39	27
163 Sciences appliquées	n	392	417	513	563	576	612	724	807	909	885
164 Arts	n	130	135	139	138	176	175	159	178	160	190
165 Lettres	n	325	369	354	409	400	371	385	356	397	387
166 Sciences humaines	n	1 012	1 376	1 416	1 502	1 645	1 779	1 762	1 871	2 028	2 083
167 Éducation	n	115	112	115	115	165	132	136	127	112	128
168 Droit	n	136	115	192	235	287	351	352	394	387	403
169 Administration	n	1 825	1 728	1 959	1 999	2 147	2 292	2 342	2 475	2 519	2 719
170 Autres	n	2 099	1 836	1 923	2 110	2 381	2 418	2 491	2 455	2 312	2 363

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information			II. Observations								
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
2e cycle - Maîtrise	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
171 Hommes	n	2 249	2 244	2 319	2 337	2 388	2 373	2 494	2 601	2 660	2 788
172 Sciences de la santé	n	142	151	149	164	169	146	170	185	205	221
173 Sciences pures	n	176	165	171	171	169	160	152	162	169	168
174 Sciences appliquées	n	409	408	407	428	453	459	449	450	481	520
175 Arts	n	50	48	59	61	49	48	54	43	37	37
176 Lettres	n	79	72	66	71	61	70	57	50	53	55
177 Sciences humaines	n	438	394	386	398	398	394	429	404	369	410
178 Éducation	n	40	35	52	47	41	54	57	60	57	50
179 Droit	n	55	41	54	45	62	65	63	59	53	56
180 Administration	n	857	926	967	944	948	973	1 054	1 167	1 185	1 233
181 Autres	n	3	4	8	8	38	4	9	21	51	38
182 Femmes	n	2 826	2 996	3 056	3 193	3 427	3 458	3 575	3 757	3 794	3 898
183 Sciences de la santé	n	390	493	553	570	604	599	630	638	653	635
184 Sciences pures	n	132	143	136	129	122	114	124	125	141	159
185 Sciences appliquées	n	283	270	285	294	310	329	378	361	351	389
186 Arts	n	93	96	92	90	87	73	60	64	60	60
187 Lettres	n	169	160	134	137	136	145	146	151	156	157
188 Sciences humaines	n	651	649	682	723	757	768	757	776	714	752
189 Éducation	n	93	93	93	94	126	128	112	117	105	131
190 Droit	n	66	73	75	71	87	139	147	137	127	133
191 Administration	n	939	1 014	996	1 076	1 123	1 156	1 208	1 340	1 443	1 445
192 Autres	n	10	5	10	9	75	7	13	48	44	37
193 Total	n	5 075	5 240	5 375	5 530	5 815	5 831	6 069	6 358	6 454	6 686
194 Sciences de la santé	n	532	644	702	734	773	745	800	823	858	856
195 Sciences pures	n	308	308	307	300	291	274	276	287	310	327
196 Sciences appliquées	n	692	678	692	722	763	788	827	811	832	909
197 Arts	n	143	144	151	151	136	121	114	107	97	97
198 Lettres	n	248	232	200	208	197	215	203	201	209	212
199 Sciences humaines	n	1 089	1 043	1 068	1 121	1 155	1 162	1 186	1 180	1 083	1 162
200 Éducation	n	133	128	145	141	167	182	169	177	162	181
201 Droit	n	121	114	129	116	149	204	210	196	180	189
202 Administration	n	1 796	1 940	1 963	2 020	2 071	2 129	2 262	2 507	2 628	2 678
203 Autres	n	13	9	18	17	113	11	22	69	95	75

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information			II. Observations								
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
2e cycle - Autres sanctions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
204 Hommes	n	886	799	774	774	777	741	771	775	762	703
205 Sciences de la santé	n	42	42	48	57	78	80	93	86	64	45
206 Sciences pures	n	2	2	3	1	1	2	1		5	1
207 Sciences appliquées	n	35	40	51	51	42	41	42	48	59	53
208 Arts	n	2	3	1	4	4	4	2			3
209 Lettres	n	2	2		2	2	1	1		1	1
210 Sciences humaines	n	22	21	21	23	26	26	37	29	30	30
211 Éducation	n	62	63	52	76	80	74	64	83	68	61
212 Droit	n	40	29	30	29	26	20	23	18	26	29
213 Administration	n	410	350	367	337	255	303	317	331	320	300
214 Autres	n	273	247	201	194	263	190	191	180	189	180
215 Femmes	n	1 908	1 737	1 710	1 579	1 562	1 485	1 514	1 409	1 380	1 488
216 Sciences de la santé	n	177	137	147	162	159	191	215	192	149	142
217 Sciences pures	n	2	3	5	1	1	1			4	3
218 Sciences appliquées	n	64	76	69	48	46	49	56	50	48	43
219 Arts	n	12	9	6	13	15	13	8		7	9
220 Lettres	n	1	1	1	4	1	1	1	5	8	4
221 Sciences humaines	n	55	48	76	68	50	56	43	48	71	69
222 Éducation	n	255	261	251	242	219	202	198	172	156	176
223 Droit	n	63	65	52	62	33	29	39	37	43	54
224 Administration	n	976	853	866	759	663	699	695	647	636	730
225 Autres	n	303	284	237	220	375	244	259	258	258	258
226 Total	n	2 794	2 536	2 484	2 353	2 339	2 226	2 285	2 184	2 142	2 191
227 Sciences de la santé	n	219	179	195	219	237	271	308	278	213	187
228 Sciences pures	n	2	5	8	2	2	3	1	0	9	4
229 Sciences appliquées	n	99	116	120	99	88	90	98	98	107	96
230 Arts	n	14	12	7	17	19	17	10	0	7	12
231 Lettres	n	1	3	1	6	3	2	2	5	9	5
232 Sciences humaines	n	77	69	97	91	76	82	80	77	101	99
233 Éducation	n	317	324	303	318	299	276	262	255	224	237
234 Droit	n	103	94	82	91	59	49	62	55	69	83
235 Administration	n	1 386	1 203	1 233	1 096	918	1 002	1 012	978	956	1 030
236 Autres	n	576	531	438	414	638	434	450	438	447	438

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information			II. Observations								
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
3e cycle - Doctorat	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
237 Hommes	n	1 200	1 242	1 238	1 247	1 222	1 200	1 264	1 257	1 268	1 327
238 Sciences de la santé	n	155	162	163	157	148	155	159	154	179	189
239 Sciences pures	n	203	194	199	198	190	197	202	190	201	199
240 Sciences appliquées	n	319	329	352	337	334	316	345	345	333	357
241 Arts	n	4	6	7	6	9	14	18	24	27	31
242 Lettres	n	54	45	47	39	37	28	33	32	28	30
243 Sciences humaines	n	322	335	325	351	335	315	313	303	293	303
244 Éducation	n	30	28	29	29	31	31	35	37	40	41
245 Droit	n	30	33	39	45	51	53	61	63	64	70
246 Administration	n	71	62	61	65	70	78	84	90	87	95
247 Autres	n	12	18	16	20	17	13	14	19	16	12
248 Femmes	n	1 012	1 053	1 071	1 161	1 174	1 219	1 238	1 266	1 316	1 356
249 Sciences de la santé	n	190	198	202	225	215	235	248	255	254	276
250 Sciences pures	n	100	100	110	117	120	131	131	124	142	134
251 Sciences appliquées	n	134	146	148	160	169	172	189	187	208	230
252 Arts	n	14	18	18	19	21	20	22	25	23	32
253 Lettres	n	64	66	66	62	66	61	64	62	69	66
254 Sciences humaines	n	362	378	378	407	399	403	384	405	388	378
255 Éducation	n	45	51	50	57	64	77	75	77	65	71
256 Droit	n	36	31	32	30	37	42	40	44	44	48
257 Administration	n	54	52	51	66	69	60	71	73	98	100
258 Autres	n	13	13	16	18	14	18	14	14	25	21
259 Total	n	2 212	2 265	2 309	2 408	2 396	2 419	2 502	2 523	2 584	2 683
260 Sciences de la santé	n	345	360	365	382	363	390	407	409	433	465
261 Sciences pures	n	303	294	309	315	310	328	333	314	343	333
262 Sciences appliquées	n	453	475	500	497	503	488	534	532	541	587
263 Arts	n	18	24	25	25	30	34	40	49	50	63
264 Lettres	n	118	111	113	101	103	89	97	94	97	96
265 Sciences humaines	n	684	713	703	758	734	718	697	708	681	681
266 Éducation	n	75	79	79	86	95	108	110	114	105	112
267 Droit	n	66	64	71	75	88	95	101	107	108	118
268 Administration	n	125	114	112	131	139	138	155	163	185	195
269 Autres	n	25	31	32	38	31	31	28	33	41	33

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information			II. Observations								
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS											
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)											
3e cycle - Autres sanctions	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
270 Hommes	n	17	16	3	14	4	6	4	6	5	7
271 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
272 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
273 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
274 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
275 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
276 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
277 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
278 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
279 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
280 Autres	n	17	16	3	14	4	6	4	6	5	7
281 Femmes	n	5	19	2	7	4	8	13	1	9	12
282 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
283 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
284 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
285 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
286 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
287 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
288 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
289 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
290 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
291 Autres	n	5	19	2	7	4	8	13	1	9	12
292 Total	n	22	35	5	21	8	14	17	7	14	19
293 Sciences de la santé	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
294 Sciences pures	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
295 Sciences appliquées	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
296 Arts	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
297 Lettres	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
298 Sciences humaines	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
299 Éducation	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
300 Droit	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
301 Administration	n	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
302 Autres	n	22	35	5	21	8	14	17	7	14	19

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (grades)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
303 Hommes	n	12 614	12 819	13 235	13 370	13 686	13 702	13 757	13 560	13 408	13 360	
304 Sciences de la santé	n	1 090	1 159	1 204	1 282	1 300	1 352	1 351	1 291	1 284	1 297	
305 Sciences pures	n	1 146	1 154	1 126	1 064	1 096	1 099	1 098	1 085	1 066	1 028	
306 Sciences appliquées	n	3 350	3 491	3 855	4 036	4 245	4 337	4 393	4 345	4 251	4 158	
307 Arts	n	414	418	428	393	361	358	362	265	310	287	
308 Lettres	n	364	356	346	342	337	311	288	290	283	273	
309 Sciences humaines	n	2 283	2 282	2 250	2 258	2 276	2 180	2 182	2 095	2 014	2 005	
310 Éducation	n	765	743	728	712	701	694	618	628	624	567	
311 Droit	n	429	412	447	415	426	412	424	417	421	425	
312 Administration	n	2 429	2 472	2 504	2 518	2 546	2 584	2 646	2 667	2 624	2 802	
313 Autres	n	344	332	347	350	398	375	395	477	531	518	
314 Femmes	n	16 378	16 776	17 248	17 698	18 023	18 163	17 972	17 901	17 992	17 924	
315 Sciences de la santé	n	3 118	3 249	3 430	3 578	3 725	3 709	3 675	3 686	3 807	3 812	
316 Sciences pures	n	859	897	881	857	860	855	852	850	865	845	
317 Sciences appliquées	n	1 485	1 583	1 685	1 763	1 866	2 007	2 136	2 109	2 306	2 353	
318 Arts	n	722	756	721	657	618	565	557	452	418	379	
319 Lettres	n	830	878	897	885	853	846	804	793	738	751	
320 Sciences humaines	n	3 526	3 597	3 833	4 063	4 136	4 244	4 044	4 000	3 897	3 782	
321 Éducation	n	1 937	1 883	1 860	1 834	1 838	1 804	1 632	1 503	1 446	1 425	
322 Droit	n	720	716	754	739	760	818	825	815	811	858	
323 Administration	n	2 506	2 660	2 672	2 798	2 807	2 791	2 853	2 894	2 883	2 964	
324 Autres	n	675	557	515	524	560	524	594	799	821	755	
325 Total	n	28 992	29 595	30 483	31 068	31 709	31 865	31 729	31 461	31 400	31 284	
326 Sciences de la santé	n	4 208	4 408	4 634	4 860	5 025	5 061	5 026	4 977	5 091	5 109	
327 Sciences pures	n	2 005	2 051	2 007	1 921	1 956	1 954	1 950	1 935	1 931	1 873	
328 Sciences appliquées	n	4 835	5 074	5 540	5 799	6 111	6 344	6 529	6 454	6 557	6 511	
329 Arts	n	1 136	1 174	1 149	1 050	979	923	919	717	728	666	
330 Lettres	n	1 194	1 234	1 243	1 227	1 190	1 157	1 092	1 083	1 021	1 024	
331 Sciences humaines	n	5 809	5 879	6 083	6 321	6 412	6 424	6 226	6 095	5 911	5 787	
332 Éducation	n	2 702	2 626	2 588	2 546	2 539	2 498	2 250	2 131	2 070	1 992	
333 Droit	n	1 149	1 128	1 201	1 154	1 186	1 230	1 249	1 232	1 232	1 283	
334 Administration	n	4 935	5 132	5 176	5 316	5 353	5 375	5 499	5 561	5 507	5 766	
335 Autres	n	1 019	889	862	874	958	899	989	1 276	1 352	1 273	

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
	Total (autres sanctions)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
336	Hommes	n	3 147	3 109	3 356	3 623	3 876	3 995	4 083	4 104	4 103	4 059
337	Sciences de la santé	n	104	90	92	106	117	121	140	123	121	113
338	Sciences pures	n	17	19	13	12	16	20	20	10	25	12
339	Sciences appliquées	n	178	203	283	331	328	353	404	449	519	507
340	Arts	n	61	69	64	70	96	93	86	86	77	96
341	Lettres	n	84	114	121	132	132	134	135	118	138	140
342	Sciences humaines	n	283	400	421	491	517	537	554	500	487	468
343	Éducation	n	81	87	80	93	119	99	92	109	86	76
344	Droit	n	99	76	104	129	147	153	146	142	136	155
345	Administration	n	1 042	941	1 079	1 047	1 015	1 138	1 160	1 232	1 256	1 285
346	Autres	n	1 198	1 110	1 099	1 212	1 389	1 347	1 346	1 335	1 258	1 207
347	Femmes	n	6 075	5 860	6 038	6 107	6 540	6 688	6 881	7 052	7 214	7 602
348	Sciences de la santé	n	445	368	373	368	380	422	440	431	390	340
349	Sciences pures	n	27	17	19	20	18	24	20	16	23	19
350	Sciences appliquées	n	313	330	350	331	336	349	418	456	497	474
351	Arts	n	83	78	82	85	99	99	83	92	90	106
352	Lettres	n	242	258	234	283	271	239	252	243	268	252
353	Sciences humaines	n	806	1 045	1 092	1 102	1 204	1 324	1 288	1 448	1 642	1 714
354	Éducation	n	351	349	338	340	345	309	306	273	250	289
355	Droit	n	140	133	170	197	199	247	268	307	320	331
356	Administration	n	2 169	1 990	2 113	2 048	2 050	2 156	2 194	2 221	2 219	2 464
357	Autres	n	1 499	1 292	1 267	1 333	1 638	1 519	1 612	1 565	1 515	1 613
358	Total	n	9 222	8 969	9 394	9 730	10 416	10 683	10 964	11 156	11 317	11 661
359	Sciences de la santé	n	549	458	465	474	497	543	580	554	511	453
360	Sciences pures	n	44	36	32	32	34	44	40	26	48	31
361	Sciences appliquées	n	491	533	633	662	664	702	822	905	1 016	981
362	Arts	n	144	147	146	155	195	192	169	178	167	202
363	Lettres	n	326	372	355	415	403	373	387	361	406	392
364	Sciences humaines	n	1 089	1 445	1 513	1 593	1 721	1 861	1 842	1 948	2 129	2 182
365	Éducation	n	432	436	418	433	464	408	398	382	336	365
366	Droit	n	239	209	274	326	346	400	414	449	456	486
367	Administration	n	3 211	2 931	3 192	3 095	3 065	3 294	3 354	3 453	3 475	3 749
368	Autres	n	2 697	2 402	2 366	2 545	3 027	2 866	2 958	2 900	2 773	2 820

Nom de l'établissement : Université Laval												
I. Éléments d'information			II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIFS ÉTUDIANTS												
Année universitaire (Effectif étudiant par secteur disciplinaire et sexe, au trimestre d'automne)												
Total (toutes les sanctions)	Unité	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	
369	Hommes	n	15 761	15 928	16 591	16 993	17 562	17 697	17 840	17 664	17 511	17 419
370	Sciences de la santé	n	1 194	1 249	1 296	1 388	1 417	1 473	1 491	1 414	1 405	1 410
371	Sciences pures	n	1 163	1 173	1 139	1 076	1 112	1 119	1 118	1 095	1 091	1 040
372	Sciences appliquées	n	3 528	3 694	4 138	4 367	4 573	4 690	4 797	4 794	4 770	4 665
373	Arts	n	475	487	492	463	457	451	448	351	387	383
374	Lettres	n	448	470	467	474	469	445	423	408	421	413
375	Sciences humaines	n	2 566	2 682	2 671	2 749	2 793	2 717	2 736	2 595	2 501	2 473
376	Éducation	n	846	830	808	805	820	793	710	737	710	643
377	Droit	n	528	488	551	544	573	565	570	559	557	580
378	Administration	n	3 471	3 413	3 583	3 565	3 561	3 722	3 806	3 899	3 880	4 087
379	Autres	n	1 542	1 442	1 446	1 562	1 787	1 722	1 741	1 812	1 789	1 725
380	Femmes	n	22 453	22 636	23 286	23 805	24 563	24 851	24 853	24 953	25 206	25 526
381	Sciences de la santé	n	3 563	3 617	3 803	3 946	4 105	4 131	4 115	4 117	4 197	4 152
382	Sciences pures	n	886	914	900	877	878	879	872	866	888	864
383	Sciences appliquées	n	1 798	1 913	2 035	2 094	2 202	2 356	2 554	2 565	2 803	2 827
384	Arts	n	805	834	803	742	717	664	640	544	508	485
385	Lettres	n	1 072	1 136	1 131	1 168	1 124	1 085	1 056	1 036	1 006	1 003
386	Sciences humaines	n	4 332	4 642	4 925	5 165	5 340	5 568	5 332	5 448	5 539	5 496
387	Éducation	n	2 288	2 232	2 198	2 174	2 183	2 113	1 938	1 776	1 696	1 714
388	Droit	n	860	849	924	936	959	1 065	1 093	1 122	1 131	1 189
389	Administration	n	4 675	4 650	4 785	4 846	4 857	4 947	5 047	5 115	5 102	5 428
390	Autres	n	2 174	1 849	1 782	1 857	2 198	2 043	2 206	2 364	2 336	2 368
391	Total	n	38 214	38 564	39 877	40 798	42 125	42 548	42 693	42 617	42 717	42 945
392	Sciences de la santé	n	4 757	4 866	5 099	5 334	5 522	5 604	5 606	5 531	5 602	5 562
393	Sciences pures	n	2 049	2 087	2 039	1 953	1 990	1 998	1 990	1 961	1 979	1 904
394	Sciences appliquées	n	5 326	5 607	6 173	6 461	6 775	7 046	7 351	7 359	7 573	7 492
395	Arts	n	1 280	1 321	1 295	1 205	1 174	1 115	1 088	895	895	868
396	Lettres	n	1 520	1 606	1 598	1 642	1 593	1 530	1 479	1 444	1 427	1 416
397	Sciences humaines	n	6 898	7 324	7 596	7 914	8 133	8 285	8 068	8 043	8 040	7 969
398	Éducation	n	3 134	3 062	3 006	2 979	3 003	2 906	2 648	2 513	2 406	2 357
399	Droit	n	1 388	1 337	1 475	1 480	1 532	1 630	1 663	1 681	1 688	1 769
400	Administration	n	8 146	8 063	8 368	8 411	8 418	8 669	8 853	9 014	8 982	9 515
401	Autres	n	3 716	3 291	3 228	3 419	3 985	3 765	3 947	4 176	4 125	4 093
Sources : Les données ont été extraites de l'application GDEU en ligne.												
1: La catégorie Autres comprend les études plurisectorielles, les données sans objet et les valeurs indéterminées.												

Nom de l'établissement : Université Laval															
I. Éléments d'information			II. Observations												
Formation de la cohorte des personnes nouvellement inscrites à temps plein au trimestre d'automne dans un diplôme de grade															
	Unité	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Réussite des études de baccalauréat															
417	Persévérance après 1 an	n				6 061	6 626	6 363	6 423	6 619	6 623	6 556	6 374	6 025	6 207
418	Diplomation après 6 ans	n				6 061	6 626	6 363	6 423	6 619	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite après 6 ans au baccalauréat, par domaine CLASS dominant		n													
419	Sciences de la santé	n				860	979	1 047	1 013	1 109	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
420	Sciences pures	n				521	466	496	427	386	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
421	Sciences appliquées	n				1 037	1 069	1 112	1 223	1 285	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
422	Arts	n				351	320	294	294	254	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
423	Lettres	n				289	303	313	260	284	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
424	Sciences humaines	n				1 182	1 343	1 200	1 276	1 326	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
425	Éducation	n				720	675	639	619	638	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
426	Droit	n				204	215	233	247	241	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
427	Administration	n				719	871	765	756	758	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
428	Autres	n				121	309	206	187	217	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Réussite des études de 2e et de 3e cycles															
429	Diplomation à la maîtrise après 4 ans	n				986	1 042	1 142	1 169	1 225	1 298	1 329	n.d.	n.d.	n.d.
430	Diplomation à la maîtrise après 6 ans	n													
431	Diplomation au doctorat après 8 ans	n		209	258	259	253	345	289	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
Durée moyenne des études au baccalauréat															
432	Sciences de la santé	an				3,7	3,8	3,8	3,8	3,7	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
433	Sciences pures	an				3,5	3,5	3,5	3,4	3,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
434	Sciences appliquées	an				3,7	3,7	3,7	3,8	3,8	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
435	Arts	an				3,2	3,2	3,1	3,0	3,1	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
436	Lettres	an				3,2	3,3	3,2	3,3	3,3	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
437	Sciences humaines	an				3,3	3,3	3,3	3,3	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
438	Éducation	an				3,9	3,9	3,9	3,9	3,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
439	Droit	an				3,1	3,1	3,0	3,1	2,9	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
440	Administration	an				3,2	3,3	3,3	3,2	3,2	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
441	Autres	an				3,0	3,3	3,3	3,4	3,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
442	Ensemble des secteurs	an				3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

Nom de l'établissement :		Université Laval									
I. Éléments d'information		II. Observations									
INDICATEURS - EFFECTIF DU PERSONNEL											
Année universitaire (Effectif au 1er octobre de l'année universitaire)											
	Effectif à temps plein selon le groupe d'emploi	Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
S487	Total	n	n.d.	4 484	4 518	4 677	4 644	4 708	4 693	4 743	n.d.
S488	Direction	n	n.d.	216	222	228	231	229	232	236	n.d.
S489	Haute direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	16	17	16	20	20	n.d.
S490	Autre personnel de direction	n	n.d.	n.d.	n.d.	212	214	213	212	216	n.d.
S491	Professeurs	n	n.d.	1 296	1 311	1 341	1 353	1 362	1 381	1 332	n.d.
S492	Autre personnel d'ens. ou de rech. (incluant périphérique d'ens. ou de rech.)	n	n.d.	516	499	610	596	593	527	614	n.d.
S493	Autre personnel d'ens. ou de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	605	585	591	523	607	n.d.
S494	Personnel périphérique d'ens. et de rech.	n	n.d.	n.d.	n.d.	5	11	2	4	7	n.d.
S495	Personnel de gérance	n	n.d.	0	0	0	0	0	0	0	n.d.
S496	Personnel professionnel	n	n.d.	830	875	907	891	925	994	1 021	n.d.
S497	Personnel technique	n	n.d.	541	545	551	559	573	562	561	n.d.
S498	Personnel de bureau	n	n.d.	885	881	855	830	822	799	781	n.d.
S499	Personnel métiers et services (incluant périphérique de soutien)	n	n.d.	200	185	185	184	204	198	198	n.d.
S500	Personnel métiers et services	n	n.d.	n.d.	n.d.	185	183	204	198	191	n.d.
S501	Personnel périphérique de soutien	n	n.d.	n.d.	n.d.	0	1	0	0	7	n.d.
Année universitaire (Effectif de l'année universitaire)											
	Effectif de chargés de cours	Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
S531	Total	n	n.d.	1 150	1 004	941	848	821	814	835	n.d.
S532	Hommes	n	n.d.	636	543	515	450	430	432	424	n.d.
S533	Femmes	n	n.d.	514	461	426	398	391	382	411	n.d.
Source: Sysper, Bureau de la coopération interuniversitaire (BCI)											

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information		II. Observations									
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Fonds de fonctionnement		Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
A. Produits											
534	Subventions	k\$	392 717	394 297	431 778	417 618	404 995	420 585	439 248	449 268	453 182
535	Subvention du MEES (515)	k\$	392 609	393 859	431 402	417 516	404 875	420 483	439 154	449 107	452 075
536	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	107	438	376	102	120	102	94	161	1 107
537	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
538	Autres produits et aides des gouvernements autres que ceux du Québec et du Canada (425, 426, 427)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
539	Produits provenant des étudiants	k\$	104 949	111 801	118 546	123 010	124 313	124 693	125 735	129 750	149 757
540	Droits de scolarité (401)	k\$	73 794	78 098	81 329	83 338	83 051	82 695	83 192	84 767	80 320
541	Montants forfaitaires réglementés des étudiants étrangers (402)	k\$	9 165	10 379	10 134	7 684	7 762	12 028	12 346	13 570	5 634
542	Montants forfaitaires des étudiants canadiens non-résidents au Québec (403)	k\$	501	550	582	671	1 649	2 019	2 359	2 679	3 299
543	Montants forfaitaires supplémentaires des étudiants étrangers (404)	k\$	0	0	1 334	5 314	5 608	1 759	1 617	1 797	459
	Droits de scolarité des étudiants déréglés (406)	k\$							0	0	16 121
	Droits de scolarité des étudiants inscrits à des programmes crédités et autofinancés (407)	k\$							0	0	352
	Revenus de scolarité des étudiants inscrits à des programmes ou des activités non crédités (408)	k\$							0	0	7 546
544	Cotisations des étudiants (455)	k\$	9 650	9 911	10 261	10 521	10 613	10 559	10 392	10 859	10 908
545	Admissions, inscriptions, amendes, frais de stage ou de supervision, etc. (450)	k\$	10 777	11 668	13 350	14 098	14 388	14 464	15 104	15 288	17 488
546	Locations et ventes de biens et services aux étudiants (461)	k\$	1 061	1 193	1 555	1 384	1 241	1 168	725	790	7 630
547	Autres produits	k\$	61 460	68 960	76 766	75 030	78 154	80 636	92 496	91 605	86 208
548	Intérêts et dividendes (435)	k\$	1 639	5 381	6 165	2 698	1 955	1 772	4 611	3 305	5 535
549	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
550	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
551	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	275	461	272	439	531	1 956	464	277	439
552	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	527	370	438	711	418	259	223	138	221
553	Gains sur vente de placement (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
554	Recouvrement des coûts indirects (465)	k\$	3 638	3 772	3 075	5 007	5 378	5 344	9 224	9 615	11 430
555	Ventes externes (460)	k\$	44 829	47 472	55 262	55 049	58 463	58 985	65 497	64 323	54 257
556	Autres produits (466, 470)	k\$	10 553	11 503	11 554	11 127	11 410	12 319	12 477	13 947	14 328
557	Total des produits	k\$	559 126	575 058	627 090	615 658	607 461	625 914	657 479	670 623	689 147

Nom de l'établissement : Université Laval										
I. Éléments d'information		II. Observations								
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DE FONCTIONNEMENT										
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Fonds de fonctionnement	Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
B. Charges										
558 Masse salariale	k\$	333 230	349 532	365 283	379 318	376 872	384 586	408 132	417 659	429 213
559 Direction	k\$	26 613	33 440	35 004	35 939	36 756	39 271	40 837	40 474	41 851
560 Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
561 Enseignants-chercheurs	k\$	128 665	133 258	139 330	148 099	150 477	156 081	158 127	164 351	165 667
562 Chargés de cours	k\$	36 438	38 748	40 158	39 525	36 205	37 067	38 025	39 447	40 001
563 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	9 629	6 057	5 908	6 367	6 264	6 223	6 517	6 403	5 905
564 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	5 570	6 057	6 524	6 884	6 847	7 092	7 185	7 306	7 885
565 Personnel professionnel non enseignant	k\$	48 316	52 548	56 146	57 649	56 399	61 089	68 510	70 259	78 121
566 Personnel de soutien technique	k\$	32 025	32 315	34 691	36 144	35 241	33 507	38 581	39 052	38 741
567 Personnel de soutien de bureau	k\$	37 476	38 362	38 474	39 041	38 501	34 167	39 196	39 287	39 618
568 Personnel de métier et ouvrier	k\$	8 497	8 746	9 048	9 669	10 182	10 088	11 154	11 080	11 424
569 Avantages sociaux (700)	k\$	79 525	81 599	86 844	87 715	85 984	81 619	84 092	84 437	85 308
570 Autres charges	k\$	118 122	160 045	132 430	115 794	141 529	135 592	146 868	149 649	160 608
571 Avantages sociaux futurs (704)	k\$	12 707	48 764	10 196	6 286	3 937	(4 225)	(7 040)	(4 709)	(2 144)
572 congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	3 815	1 001	1 311	529	1 005	3 640	529	1 684
573 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	1 332	1 665	1 429	1 302	1 179	1 023	1 070	1 054	1 175
574 Stagiaires Postdoctoraux (706)	k\$	495	614	439	444	405	369	323	238	353
575 Formation et perfectionnement (710)	k\$	1 620	1 872	2 566	1 043	1 767	2 175	2 361	2 318	2 364
576 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	8 203	8 578	8 864	8 171	7 181	7 127	7 326	7 782	7 305
577 Bourses (735)	k\$	9 434	9 459	10 612	11 492	11 938	12 390	12 742	13 210	13 743
578 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	21 914	23 319	26 927	22 242	22 745	23 598	30 806	34 635	27 823
579 Fournitures et matériel (745)	k\$	15 756	14 859	14 458	15 743	14 129	13 365	14 321	15 244	16 177
580 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	1 683	1 675	1 836	1 547	1 604	1 455	1 135	1 145	1 096
581 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	38 129	37 188	41 065	36 925	35 187	35 501	36 659	35 383	37 054
582 Volumes et périodiques (750)	k\$	5 464	4 850	4 692	4 311	3 439	2 617	4 367	5 154	5 152
583 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	17 288	17 386	19 502	18 603	19 148	19 933	19 596	20 530	18 770
584 Locations de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	7 030	7 423	7 916	8 323	8 560	8 761	8 787	8 497	8 447
585 Location-exploitation (830)	k\$	5 002	5 271	5 533	6 089	6 300	6 789	7 249	8 905	10 351
586 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
587 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	2 105	1 853	3 832	2 697	1 883	2 226	1 494	(2 026)	1 835
588 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
589 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	2 517	2 562	2 084	966	592	80	650	670	719
590 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
591 Autres charges (860, 870)	k\$	(32 558)	(31 107)	(30 521)	(31 701)	1 005	1 403	1 382	1 090	8 756
592 Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
593 Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	(0)	(33 991)	(35 839)	(42 320)	(42 136)	(42 057)
594 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	(986)	1 625	(2 168)	3 132	(1 711)	1 395
595 Total avant éléments extraordinaires	k\$	530 877	591 175	584 558	581 842	572 019	563 789	599 904	607 898	634 519
596 Éléments extraordinaires (880)	k\$	4 707	4 172	6 256	11 509	5 836	9 421	8 597	8 907	3 771
597 Total des charges	k\$	535 584	595 347	590 813	593 351	577 855	573 211	608 501	616 805	638 290
598 Résultat de l'exercice	k\$	23 542	(20 289)	36 276	22 307	29 606	52 703	48 978	53 818	50 857

Nom de l'établissement : Université Laval											
I. Éléments d'information		II. Observations									
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS											
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)											
Fonds avec restrictions		Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
A. Produits											
599	Subventions	k\$	183 786	184 741	168 903	182 734	215 602	181 478	205 230	223 184	223 624
600	Subvention du Ministère (515)	k\$	9 743	8 933	9 146	10 087	9 586	9 779	11 955	12 521	12 702
601	Autres subventions provinciales (405, 410, 495)	k\$	39 949	41 341	26 602	37 131	43 720	36 551	44 227	39 440	45 467
602	Subventions du gouvernement du Canada (415, 420)	k\$	115 646	113 638	112 653	113 796	141 128	114 965	124 967	148 952	142 064
603	Autres produits et aides des gouvernements que ceux du Québec et du Canada (425)	k\$	18 448	20 829	20 502	21 720	21 168	20 183	24 081	22 271	23 391
604	Autres produits	k\$	33 615	18 293	40 752	29 414	670	37 806	33 441	14 399	33 050
605	Intérêts et de dividendes (435)	k\$	473	1 048	753	1 132	1 190	497	891	584	832
606	Intérêts sur les avances interfonds (440)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
607	Produits provenant du fonds de dotation (445)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
608	Produits provenant d'une fondation (446)	k\$	8 348	11 619	9 837	13 730	15 436	12 767	18 895	17 935	17 627
609	Subventions et dons non gouvernementaux (430)	k\$	37 704	29 327	36 549	31 338	37 758	41 267	44 156	43 973	37 712
610	Gains sur vente de placements (526)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
611	Ventes externes (460)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
612	Autres produits (466, 470)	K\$	(12 910)	(23 701)	(6 386)	(16 786)	(53 714)	(16 725)	(30 501)	(48 093)	(23 121)
613	Total des produits	k\$	217 400	203 034	209 655	212 147	216 271	219 283	238 671	237 583	256 674

Nom de l'établissement : Université Laval										
I. Éléments d'information		II. Observations								
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS AVEC RESTRICTIONS										
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
Fonds avec restrictions	Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
B. Charges										
614 Masses salariales	k\$	55 581	52 875	53 602	53 114	55 058	54 919	58 433	62 559	67 319
615 Direction	k\$	590	422	511	396	551	742	816	1 354	1 883
616 Gérance	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
617 Enseignants-chercheurs	k\$	17 709	19 046	19 504	20 374	21 307	21 088	22 588	22 189	22 698
618 Chargés de cours	k\$	494	295	247	219	186	80	163	257	340
619 Personnel associé à l'enseignement et à la recherche	k\$	20 496	18 525	18 719	18 026	18 516	18 570	19 580	22 127	22 669
620 Personnel auxiliaire à l'enseignement et à la recherche	k\$	10 273	9 527	8 991	8 960	9 182	9 285	9 598	10 229	11 228
621 Personnel professionnel non enseignant	k\$	2 651	2 574	2 933	2 562	2 775	2 804	3 137	3 573	5 305
622 Personnel de soutien technique	k\$	2 155	1 458	1 711	1 609	1 658	1 518	1 675	1 933	2 308
623 Personnel de soutien de bureau	k\$	1 019	922	865	888	758	677	704	722	683
624 Personnel de métier et ouvrier	k\$	193	106	122	80	124	156	172	175	205
625 Avantages sociaux	k\$	10 359	9 100	9 271	10 095	11 033	10 847	11 108	11 983	12 953
626 Autres charges	k\$	152 017	141 811	147 481	148 851	151 419	155 106	170 273	164 132	177 986
627 Variation de la provision heures supplémentaires, maladie, vacances, congés sociaux et autres avantages (701, 702, 703)	k\$	0	310	80	36	141	4	175	126	62
628 Frais pour congés sabbatiques et d'études (705)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
629 Stagiaires postdoctoraux (706)	k\$	9 463	10 108	10 137	8 780	8 055	7 711	7 764	8 321	9 383
630 Formation et perfectionnement (710)	k\$	53	35	53	80	70	93	131	116	95
631 Frais de déplacement et de représentation (715, 720, 725, 730)	k\$	13 107	12 881	12 519	11 989	11 731	11 785	12 063	12 411	11 953
632 Bourses (735)	k\$	37 370	36 475	37 332	37 947	36 925	37 736	40 713	43 641	50 236
633 Subventions, cotisations et transferts (740, 871, 872)	k\$	34 378	25 583	25 638	23 898	25 888	25 032	29 429	20 118	23 294
634 Fournitures et matériel (745)	k\$	20 299	20 158	20 037	19 920	20 516	23 459	22 676	23 633	23 377
635 Coûts des marchandises vendues (755)	k\$	573	666	624	664	734	671	924	674	1 212
636 Frais de services (760, 765, 770, 775, 780, 785, 790, 795, 800)	k\$	33 408	33 208	36 418	36 616	35 685	37 690	40 152	38 097	41 310
637 Volumes et périodiques (750)	k\$	164	156	167	135	181	114	32	73	72
638 Charges reliées aux terrains et aux bâtiments (805, 810, 815, 820, 826)	k\$	1 805	1 205	981	1 025	1 222	971	1 006	879	950
639 Location de locaux et de bâtiments (840, 845)	k\$	368	433	409	581	456	458	990	1 463	496
640 Location exploitation (830)	k\$	1 990	1 933	1 829	1 796	1 842	1 883	2 153	2 443	2 697
641 Transfert de coûts indirects (865)	k\$	3 240	3 594	2 812	4 487	5 312	5 486	9 567	10 017	11 478
642 Pertes sur vente de placements (886)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
643 Biens sous le seuil de capitalisation (892)	k\$	3 074	2 298	4 600	2 421	2 571	1 898	2 422	2 095	1 318
644 Biens de nature non capitalisable (893)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
645 Frais bancaires et charges d'intérêts (850, 851, 852, 853)	k\$	13	12	109	83	19	94	33	62	73
646 Intérêts relatifs aux avances interfonds (855)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
647 Autres charges (860, 870)	k\$	(7 288)	(7 244)	(6 262)	(1 605)	70	19	43	(37)	(20)
648 Virements interfonctions (877)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
649 Ventes internes (878)	k\$	0	0	0	0	20	(163)	90	303	(79)
650 Gains et pertes latents (879)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
651 Total avant éléments extraordinaires	k\$	217 957	203 785	210 355	212 060	217 530	220 709	239 904	238 977	258 179
652 Éléments extraordinaires (880)	k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
653 Total des charges	k\$	217 957	203 785	210 355	212 060	217 530	220 709	239 904	238 977	258 179
654 Résultat de l'exercice	k\$	(557)	(751)	(699)	88	(1 258)	(1 426)	(1 233)	(1 394)	(1 505)

Nom de l'établissement : Université Laval													
I. Éléments d'information				II. Observations									
DONNÉES FINANCIÈRES - FONDS DES IMMOBILISATIONS													
Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)													
Sources de financement des acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)				Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
655	Gouvernement du Québec (Fonds des immobilisations)			k\$	20 803	37 634	31 581	44 929	43 542	54 133	47 729	60 884	40 250
656	Fonds de fonctionnement			k\$	14 308	14 851	14 810	16 552	6 365	6 105	7 397	16 109	13 901
657	Fonds avec restrictions			k\$	25 508	13 806	11 495	13 019	15 402	16 044	22 112	18 900	17 030
658	Fonds de dotation			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
659	Autres fonds, fondations et dons			k\$	306	202	258	2 952	1 267	590	275	1 090	718
660	Autres sources			k\$	68 271	38 990	20 438	3 738	22 828	9 844	33 679	5 493	8 899
661	Total			k\$	129 195	105 482	78 582	81 190	89 404	86 715	111 192	102 476	80 798
Acquisitions d'immobilisations (Annexe 16)				Unité	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020
662	Projets en cours			k\$	48 350	51 542	20 315	(19 157)	12 411	(88 132)	(37 882)	(6 737)	(6 735)
663	Terrains			k\$	0	7	0	0	0	444	0	0	0
664	Aménagement de terrains			k\$	7 080	100	94	14 291	3 296	10 839	4 979	227	586
665	Bâtiments			k\$	8 540	207	109	131	0	74 822	28 974	65	17 101
666	Bâtiments - construction prestigieuse			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
667	Améliorations majeures aux bâtiments			k\$	13 984	13 518	24 149	43 566	27 933	44 645	71 225	52 280	24 478
668	Améliorations locatives			k\$	0	0	0	0	24	369	372	0	0
669	Équipements informatiques			k\$	15 022	9 330	10 367	14 928	17 647	15 862	13 571	20 103	14 559
670	Équipements de communication multimédia			k\$	1 832	1 526	648	754	1 161	885	1 543	2 308	929
671	Mobilier et équipement de bureau			k\$	1 822	1 198	740	819	849	470	1 649	1 326	1 663
672	Autres équipements			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
673	Équipements spécialisés liés à l'enseignement et à la recherche			k\$	23 627	16 972	12 176	12 908	14 616	15 176	17 041	20 769	17 092
674	Documents de bibliothèques			k\$	7 650	8 798	8 944	9 292	9 302	9 976	8 785	8 776	9 070
675	Manuels pédagogiques			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
676	Matériels roulants			k\$	175	222	249	538	230	524	183	645	340
677	Réseaux de télécommunications			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
678	Biens loués en vertu d'un contrat de location-acquisition			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
679	Autres actifs corporels (note A)			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
680	Actifs non amortissables			k\$	200	82	167	169	1 143	0	196	665	662
681	Logiciels (note B)			k\$	866	1 930	623	2 948	792	654	556	2 049	1 053
682	Développements informatiques (note B)			k\$	0	0	0	0	0	0	0	0	0
683	Autres actifs incorporels			k\$	49	49	0	2	0	182	0	0	0
684	TOTAL			k\$	129 195	105 482	78 582	81 190	89 404	86 715	111 192	102 476	80 798

Nom de l'établissement : Université Laval													
I. Éléments d'information			II. Observations										
INDICATEURS - INTENSITÉ DE RECHERCHE:			Année financière universitaire (1er mai au 30 avril)										
	Fonds de recherche par source de financement	Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	
685	Fonds de recherche (total)	k\$	316 204	288 778	302 783	306 831	324 803	331 792	376 940	356 675	403 841	401 441	
686	Subventions d'infrastructure de la FCI	k\$	8 239	9 868	6 408	8 102	7 007	8 268	19 499	6 002	14 178	14 010	
687	Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI) de la FCI	k\$	2 330	3 333	2 859	2 754	3 327	4 638	2 464	2 557	1 810	2 685	
688	Subventions de recherche du Canada (excluant les revenus de la FCI)	k\$											
689	Chaires de recherche du Canada	k\$	12 148	16 583	15 333	14 935	14 954	15 568	16 086	13 300	19 317	16 265	
690	Organismes subventionnaires canadiens	k\$	97 413	93 564	91 375	92 247	89 173	103 073	115 942	104 214	119 033	110 607	
691	Gouvernement du Canada	k\$	23 453	23 614	19 150	17 590	16 073	20 124	17 879	25 593	23 109	26 307	
692	Subventions de recherche du Québec	k\$											
693	Fonds de recherche du Québec	k\$	30 482	17 982	30 252	37 200	36 328	37 503	31 287	29 027	25 527	29 236	
694	Gouvernement du Québec	k\$	44 729	33 242	38 800	36 188	52 449	36 151	53 994	47 023	62 418	47 568	
695	Financement institutionnel	k\$	8 115	6 824	7 343	11 475	9 847	14 220	17 204	15 404	19 353	19 632	
696	Autres sources	k\$	89 295	83 768	91 263	86 340	95 645	92 247	102 585	113 555	119 096	135 131	
697	Contrats	k\$	28 115	23 387	27 524	24 728	24 988	23 686	22 861	28 936	38 915	49 999	
Fonds de recherche par secteur disciplinaire			Unité	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
698	Fonds de recherche (total)	k\$	316 204	288 778	302 783	306 831	324 803	331 792	376 940	356 675	403 841	401 441	
699	Sciences de la santé	k\$	141 938	127 639	132 741	134 337	160 648	163 940	191 361	189 658	219 823	200 582	
700	Sciences pures	k\$	39 507	40 747	45 321	37 007	36 091	40 366	44 444	36 274	40 465	52 006	
701	Sciences appliquées	k\$	68 532	59 867	62 686	58 695	54 882	52 387	62 317	59 356	72 025	74 073	
702	Arts	k\$	798	977	507	1 236	792	942	1 537	1 254	1 389	1 392	
703	Lettres	k\$	4 501	2 574	3 808	3 794	2 847	1 636	1 957	2 549	2 160	1 807	
704	Sciences humaines	k\$	18 486	14 091	10 707	17 632	18 064	18 099	17 876	15 143	18 528	21 285	
705	Éducation	k\$	2 700	2 502	2 921	3 504	3 332	3 747	3 657	3 442	3 559	3 918	
706	Droit	k\$	933	711	839	1 057	1 019	1 997	1 674	2 094	2 697	2 721	
707	Administration	k\$	5 684	5 003	4 476	5 905	5 090	4 642	5 525	3 873	5 831	6 230	
708	Autres	k\$	33 125	34 667	38 777	43 664	42 038	44 036	46 592	43 032	37 364	37 427	

MESURES D'ENCADREMENT DES ÉTUDIANTS

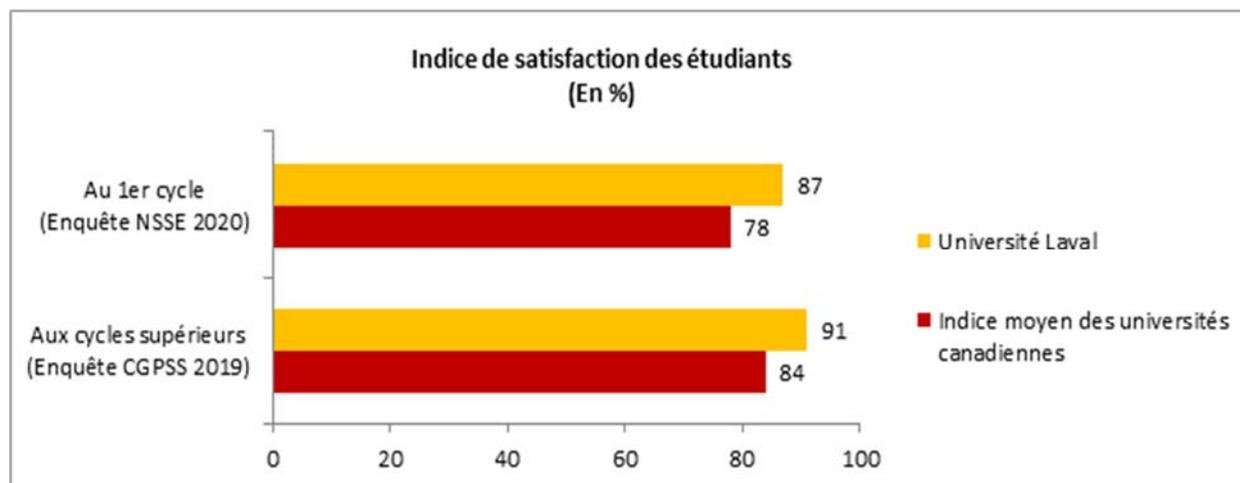
La planification stratégique 2017-2022 de l'Université Laval met de l'avant l'enrichissement de l'expérience étudiante pour la rendre distinctive et mémorable. Une expérience améliorée dans un environnement stimulant et inclusif permet aux étudiantes et aux étudiants de profiter pleinement de leur passage à l'Université.

La présente section dresse les grandes lignes des efforts déployés au cours de la dernière année autour de projets phares destinés à améliorer l'encadrement des étudiantes et des étudiants dans une perspective d'enrichissement de leur expérience universitaire. Évidemment, le contexte particulier amené par la pandémie est également abordé.

RÉSULTATS DES ENQUÊTES NATIONAL SURVEY OF STUDENT ENGAGEMENT – 2020 (NSSE) ET CANADIAN GRADUATE AND PROFESSIONAL STUDENT SURVEY – 2019 (CGPSS) SUR LA SATISFACTION DES ÉTUDIANTES ET DES ÉTUDIANTS

Les mesures d'encadrement développées par l'Université Laval se déclinent en actions variées afin de tenir compte de la diversité de la population étudiante et des projets individuels de formation. Elles tiennent également compte des résultats des enquêtes d'envergure nord-américaine auxquelles participe l'Université Laval. Parmi celles-ci, mentionnons l'enquête NSSE sur l'engagement étudiant au baccalauréat envers les études et l'enquête CGPSS effectuée auprès des étudiants à la maîtrise et au doctorat dont les plus récentes données comparatives datent respectivement de 2020 et 2019. Ces deux enquêtes fournissent des renseignements précieux sur la perception qu'ont les étudiantes et les étudiants de plusieurs aspects importants de leur formation (relations professeurs-étudiants, internationalisation de la formation, etc.) et sur plusieurs comportements qui ont un impact sur la qualité de leur apprentissage.

Les résultats de la plus récente enquête NSSE (2020) font ressortir un haut degré de satisfaction des étudiantes et des étudiants du premier cycle quant à leur expérience éducative à l'Université Laval. 87 % d'entre eux ont qualifié leur expérience éducative comme étant bonne ou excellente (en hausse par rapport aux résultats de 2017), alors que ce taux atteint 91 % aux cycles supérieurs en 2019, selon l'enquête CGPSS.



Indice construit à partir des résultats de deux enquêtes nord-américaines auprès des étudiants. Sources : Enquêtes NSSE (National Survey on Student Engagement) et CGPSS (Canadian Graduate Programs Satisfaction Survey), effectuées sur une base triennale.

RÉALISATIONS PHARES 2019-2020 :

DÉVELOPPEMENT D'UNE NOUVELLE VISION DE L'EXPÉRIENCE ÉTUDIANTE

Le Conseil universitaire a reçu en décembre 2019 un avis intitulé **Vers une nouvelle vision de l'expérience étudiante à l'Université Laval** de la Commission des affaires étudiantes. Cet avis a permis de faire un portrait détaillé des différents profils étudiants et de proposer des façons de mieux les rejoindre et les desservir dans un objectif d'appui à leur réussite. Voici quelques exemples : des activités d'accueil propres aux candidats internationaux organisées deux semaines avant le début de la rentrée d'automne et à d'autres moments dans l'année; des formations sur l'intégration des étudiantes et étudiants en fonction des besoins de chaque profil à l'intention des directions de programme; une implication plus grande des diplômées et diplômés UL dans la formation des étudiantes et des étudiants (journées thématiques ou d'accueil dans leurs milieux de travail, par exemple).

LE PLAN DE COLLABORATION, UN OUTIL ESSENTIEL AUX CYCLES SUPÉRIEURS

La qualité de l'encadrement aux cycles supérieurs est l'un des paramètres garants de la réussite du projet d'études. En cette matière, le plan de collaboration est reconnu comme un outil permettant d'engager une discussion superviseur-étudiant afin de bien circonscrire, tant le projet d'études lui-même, que les attentes de part et d'autre au fil de la progression de la recherche. À sa séance de mars 2020, le Conseil universitaire a adopté des modifications au Règlement des études afin de rendre obligatoire l'utilisation du plan de collaboration dès la session d'automne 2020.

NOUVELLE FORMATION POUR LES DOCTORANTS

Dans le cadre des formations gratuites développées par la Faculté des études supérieures et postdoctorales à l'intention des doctorantes et des doctorants, une nouvelle activité intitulée *Se connaître pour se construire : compétences intra et interpersonnelles* a été déployée. Ce sont maintenant onze activités d'un crédit chacune qui sont offertes. Elles sont conçues spécifiquement pour les étudiantes et étudiants au doctorat afin qu'ils puissent reconnaître, développer et valoriser leurs compétences.

CRÉATION DU BUREAU DE LA QUALITÉ DES PROGRAMMES

Afin d'améliorer l'offre de formation et d'accélérer la création de programmes de formation, le Bureau de la qualité des programmes (BQP) a été créé en mai 2019. Depuis la création du BQP, 11 programmes et microprogrammes se sont ajoutés à l'offre de formation dans des domaines aussi variés que l'ergonomie, l'agroforesterie, les soins pharmaceutiques et les cultures du monde arabe, pour n'en nommer que quelques-uns.

CRÉATION DES BOURSES CITOYENNES ET CITOYENS DU MONDE

Ce nouveau programme de bourse se décline en trois volets et il est destiné aux étudiantes et étudiants internationaux pour deux de ses trois volets : excellence et engagement. Ainsi, une nouvelle étudiante ou un nouvel étudiant international à la maîtrise ou au doctorat pourrait recevoir une bourse à l'admission pour l'excellence de son dossier ou de son engagement. Le volet mobilité, pour sa part, vise des étudiantes et étudiants canadiens et résidents permanents qui prévoient effectuer un séjour d'études ou de recherche d'au moins 8 mois à l'extérieur du Canada ou des États-Unis dans le cadre de leur doctorat.

MISE EN PLACE DU PROJET D'ENTRAIDE LA LUCIOLE

Soucieux de la santé psychologique des membres de la communauté universitaire, le comité **Les Lucioles de l'Université Laval** est au départ une initiative étudiante souhaitant favoriser l'entraide. Le Centre d'aide aux étudiants a mis sur pied un atelier de sensibilisation à la détresse psychologique en milieu universitaire

permettant à la communauté étudiante de reconnaître la détresse de leurs collègues et de les référer au besoin vers les ressources d'aide.

En complément, de nombreuses **initiatives porteuses** en matière d'appui à la réussite étudiante ont continué d'avoir cours ou ont été renforcées en 2019-2020. Nommons à titre d'exemples :

- Le tutorat par les pairs
- Les services offerts par le Centre de dépannage et d'apprentissage en mathématiques et en statistique (CDA) de la Faculté des sciences et de génie
- Les formations développées en appui à la réussite par la Bibliothèque de l'Université
- Les formations interactives regroupées sous l'intitulé « Les clés Web » offertes par le Centre d'aide aux étudiants
- Une série de retraites de rédaction intitulées « Et si on rédigeait » et des conférences portant sur différents aspects de l'écriture (motivation, défis, gestion du temps, phénomène de la page blanche, etc.) destinées à toutes les étudiantes et tous les étudiants inscrits aux études supérieures
- Le service de soutien aux études et à l'apprentissage visant la détection précoce des étudiants en difficulté
- L'offre importante de formations en pédagogie offertes aux enseignantes et enseignants par le Service de soutien à l'enseignement (interaction avec les étudiants, nouvelles technologies, classe virtuelle et autres)

MESURE PRISES EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

Voici quelques initiatives déployées pour aider et encadrer les étudiantes et les étudiants quand la COVID-19 a bouleversé le quotidien de toutes et tous.

La Commission des affaires étudiantes a produit un avis (juillet 2020) intitulé **La qualité de l'expérience étudiante – Quelques lignes directrices en contexte de pandémie** suggérant des mesures et actions à mettre en place pour pallier les difficultés engendrées par le fait que la communauté étudiante et la communauté enseignante ne peuvent se côtoyer aussi souvent qu'à l'habitude en classe et sur le campus. Cet avis propose plusieurs pistes de solution, notamment de s'assurer de mettre chaque étudiante et étudiant en lien avec une personne de référence (une sorte de mentor) pouvant aider ou conseiller de vive voix ou encore que les étudiantes et les étudiants puissent se rencontrer avant ou après un cours entièrement à distance dans un espace virtuel semi-privé mis à leur disposition par leur enseignante ou enseignant.

LES SERVICES DE SOUTIEN AUX ÉTUDIANTES ET ÉTUDIANTS

Le Centre d'aide aux étudiants (soutien psychologique), le Bureau des bourses et de l'aide financière, le Bureau de la vie étudiante (étudiants internationaux), et le Service de placement de l'Université Laval ont rapidement offert leurs services au téléphone et en ligne afin d'épauler et de conseiller les étudiantes et les étudiants dans cette période difficile.

LA FORMATION DES ENSEIGNANTES ET DES ENSEIGNANTS EN CONTEXTE DE PANDÉMIE

Le Service de soutien à l'enseignement a mis à la disposition des enseignantes et des enseignants un grand nombre de formations en ligne (plus d'une soixantaine) leur permettant de s'initier à la formation à distance, à la formation hybride et à l'encadrement et l'évaluation des étudiantes et des étudiants à distance.

BONIFICATION DU FONDS D'URGENCE POUR LES ÉTUDIANTES ET LES ÉTUDIANTS EN SITUATION PRÉCAIRE

Une levée de fonds spéciale a été mise en place pour ouvrir un volet COVID-19 au programme de bourses de précarité financière déjà existant à l'Université Laval permettant ainsi de verser rapidement des sommes pour couvrir les besoins de première nécessité d'étudiantes et d'étudiants qui subissaient d'importants contrecoups en raison de la pandémie. Plus de 900 000 \$ ont ainsi été versés.

Informations clés sur les activités de recherche

CONTRIBUEZ À L'AVANCEMENT DE LA SOCIÉTÉ

L'Université Laval s'est hissée, au cours des dix dernières années, parmi les plus grandes universités de recherche et de création au Canada et est orientée vers l'interdisciplinarité, l'international, la collaboration et l'entrepreneuriat. Cette performance témoigne non seulement de la grande expertise des membres de notre communauté, mais aussi du profond engagement envers la mission et les valeurs universitaires qui les animent collectivement. Parmi ces valeurs, celles de l'éthique et de l'intégrité sont au cœur d'une conduite responsable en matière de recherche et de création.

ulaval.ca/recherche

Grands axes de la recherche

- Sociétés, cultures et arts
- Santé et bien-être durables
- Nord durable
- Éthique, saine gouvernance et organisation sociale
- Gestion responsable des ressources naturelles
- L'humain dans son environnement
- Les communautés intelligentes, leurs technologies et leur logistique

Chaires d'excellence en recherche du Canada

Axe microbiome-endocannabinoïdome dans la santé métabolique



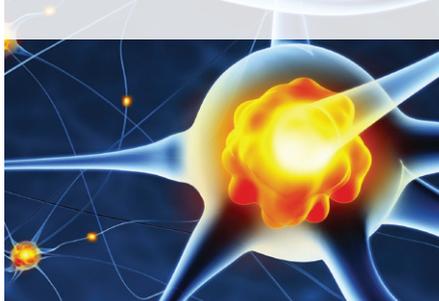
Innovation en photonique dans le domaine de l'information et des communications



Téledétection de la nouvelle frontière arctique du Canada



Neurophotonique



Plus de
400 M\$

en fonds de recherche et de création

Plus de
300

centres, chaires, instituts et autres regroupements de recherche

4

chaires d'excellence en recherche du Canada

94

chaires de recherche du Canada

81

chaires de recherche en partenariat

11

chaires de recherche en partenariat – Sentinelle Nord

51

chaires de leadership en enseignement

40

centres de recherche reconnus par le Conseil universitaire

11

instituts interdisciplinaires

GRANDS PROJETS

Institut nordique du Québec

Issu d'un partenariat sans précédent entre l'Université Laval, l'Université McGill et l'Institut national de la recherche scientifique, l'Institut nordique du Québec regroupe des expertises québécoises en recherche nordique et arctique. Cet institut intersectoriel fédère 11 centres de recherche universitaires, de nombreux partenaires des secteurs public et privé ainsi que les communautés autochtones qui habitent le nord du Québec.

Sentinelle Nord

En 2015, l'Université Laval a reçu la plus importante subvention de son histoire — 98 M\$ sur 7 ans — pour mettre en œuvre un programme de recherches nordiques transsectoriel, qui prévoit notamment la création de nouvelles chaires de recherche, d'unités mixtes internationales, d'un programme de doctorat, d'un programme de bourses et de stages pour étudiants aux cycles supérieurs, d'écoles internationales, d'un centre de conception d'instruments ainsi que d'un plan de mobilisation des connaissances.

Alliance santé Québec

L'Alliance santé Québec regroupe plusieurs grands établissements de santé, des facultés universitaires et un organisme voué au développement régional. Créée par l'Université Laval en 2013, l'Alliance santé Québec vise à accroître les performances en recherche et en innovation dans la région de Québec et à en optimiser les retombées sur la santé et le mieux-être des individus et des populations dans une perspective de santé durable.

PULSAR

Mis en œuvre par l'Université Laval et Alliance santé Québec, PULSAR est un espace collaboratif de recherche et d'innovation en santé durable, une première initiative du genre au Québec.

À la fois virtuel et réel, l'espace PULSAR rassemble des acteurs de tous horizons qui voient la recherche en santé autrement. Le but? Améliorer de façon significative et durable la santé et le bien-être de la population.

Observatoire international sur les impacts sociétaux de l'intelligence artificielle et du numérique

Espace de discussion et de réflexion pour tous les acteurs concernés par l'intelligence artificielle (IA) et le numérique, ainsi que par leur développement et leur utilisation, l'Observatoire rassemble plus de 160 chercheurs pour maximiser l'incidence positive de l'IA et en minimiser les effets négatifs.

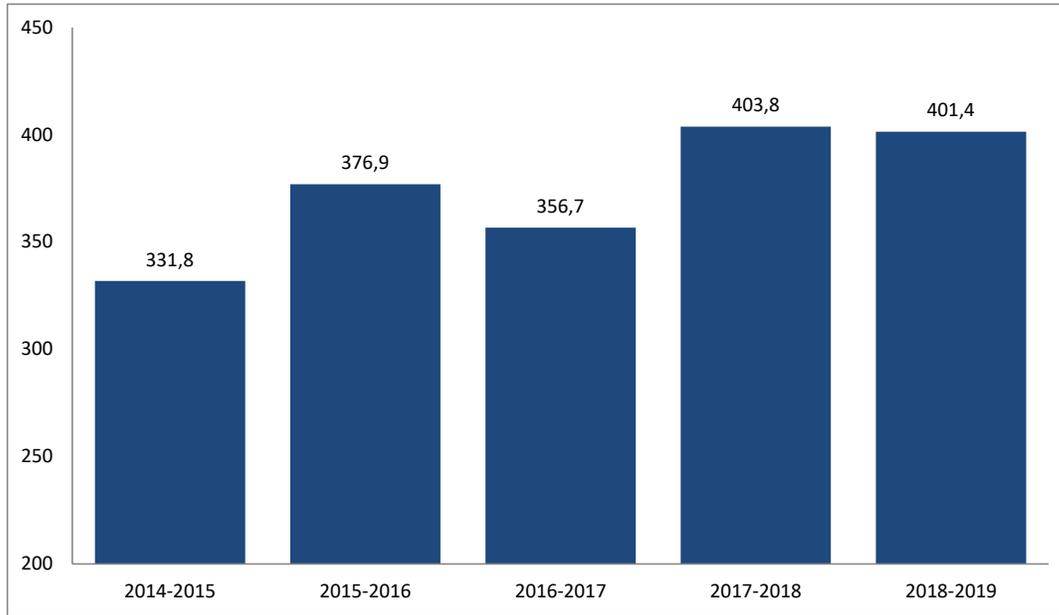
Alliance culture+numérique

L'Alliance culture+numérique rallie des personnes, des organismes et des entreprises qui souhaitent réaliser des projets et des initiatives liant culture et numérique. Grâce au maillage entre l'enseignement et la recherche, l'Alliance facilite le partage des expertises et des ressources, en plus de dynamiser la région de la Capitale-Nationale.

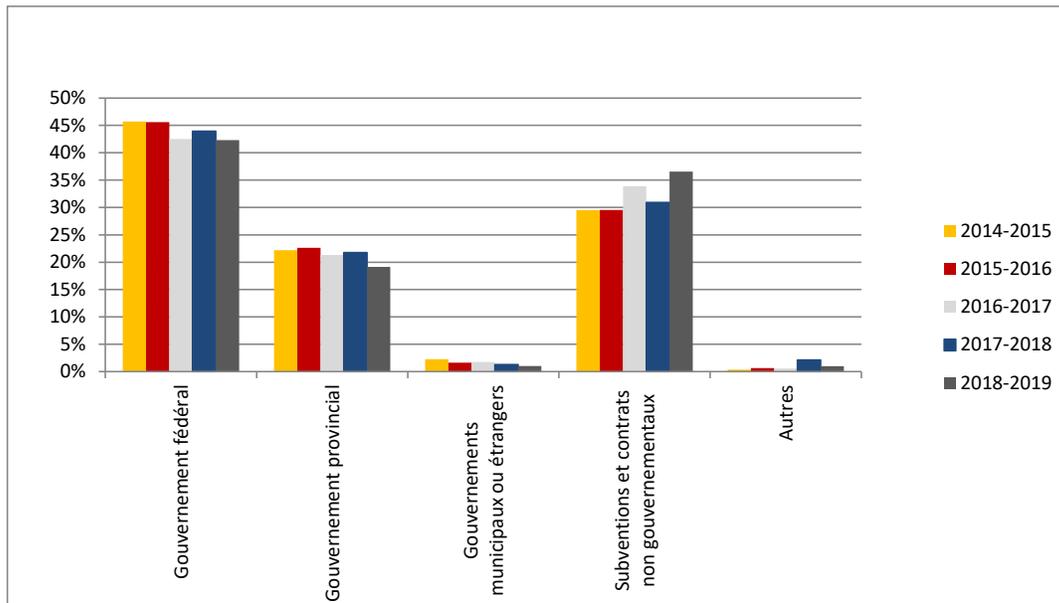
ulaval.ca/recherche



Fonds de recherche en millions de dollars



Fonds de recherche selon la source de revenus



Source : Données financières déclarées annuellement par l'Université Laval à l'intention de l'Association canadienne du personnel administratif universitaire (ACPAU) et de Statistique Canada.

SECTION 4 : BILAN ET PERSPECTIVES

- Synthèse du Plan stratégique 2017-2022
- Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la planification stratégique

OSER INSPIRER ENTREPRENDRE ENSEMBLE L'AVENIR

Planification stratégique
2017-2022

Mission | Vision | Valeurs

Pour répondre aux défis émergents de la société et aux attentes étudiantes et de recherche, l'Université Laval a entrepris en 2018 une refonte de sa mission, de sa vision et de ses valeurs. Une démarche pour engager et mobiliser toute la communauté universitaire dans la quête et la transmission du savoir et pour construire un milieu de vie, d'études, de recherche et de travail à la hauteur de ses aspirations.

Mission

Animée d'une profonde culture de développement durable, l'Université Laval forme des générations étudiantes engagées et créatrices, des citoyens et citoyennes de premier plan, des scientifiques et des leaders en entrepreneuriat exerçant une influence marquée sur l'évolution des sociétés. Ouverte sur le monde et chef de file dans la francophonie, l'Université Laval vise l'excellence en enseignement et en recherche. Référence pour ses partenaires autant que source d'inspiration, elle rassemble les forces du changement – au cœur de l'effervescence universitaire de la ville de Québec.

Vision

Une communauté mobilisée pour offrir une expérience étudiante unique et pour faire émerger une culture scientifique audacieuse et ouverte, ancrée dans les défis mondiaux et résolument interdisciplinaire. Une université humaniste, investie dans le rayonnement des arts et engagée à former une relève embrassant avec conviction les grands enjeux de société.

Valeurs

Avec sensibilité, au regard de la diversité des personnes, des savoirs et des modes de pensée, l'Université Laval poursuit sa mission d'enseignement et de recherche en mettant en pratique les valeurs suivantes :

- la responsabilité
- le respect
- le courage
- l'intégrité
- l'inclusion
- la solidarité



UNIVERSITÉ
LAVAL

AXE 1 – Expérience

L'Université Laval rendra l'expérience étudiante distinctive et mémorable, en symbiose avec les nouvelles technologies et enrichie par l'expérimentation. Plus de projets, de stages, de simulations et d'explorations issus de partenariats et de la recherche : un écosystème complet pour décupler le développement de compétences.

Objectif 1.1 : Enrichir l'expérience étudiante

- **Action 1.1.1** : Systématiser la formation par l'expérience
- **Action 1.1.2** : Améliorer l'offre de formation
- **Action 1.1.3** : Bonifier l'environnement de formation physique et virtuel

Objectif 1.2 : Intensifier l'internationalisation

- **Action 1.2.1** : Recruter à l'international et attirer les meilleurs étudiantes et étudiants étrangers avec les partenaires de la grande région de Québec
- **Action 1.2.2** : Accueillir, intégrer et soutenir les étudiantes et étudiants étrangers dans leur réussite
- **Action 1.2.3** : Soutenir l'internationalisation des cursus et la mobilité internationale
- **Action 1.2.4** : Développer des collaborations internationales structurantes en recherche

Objectif 1.3 : Attirer et accompagner les personnes dans leurs apprentissages tout au long de la vie

- **Action 1.3.1** : Accroître l'offre de formation tout au long de la vie pour répondre aux besoins changeants du marché de l'emploi et aux besoins professionnels, culturels et citoyens des personnes

Objectif 1.4 : Se transformer par le numérique

- **Action 1.4.1** : Élaborer et implanter le plan numérique
- **Action 1.4.2** : Assumer notre leadership numérique

Objectif 1.5 : Soutenir l'équité, la diversité et l'inclusion

- **Action 1.5.1** : Développer le vivre-ensemble
- **Action 1.5.2** : Bonifier les mesures d'appui à l'équité, à la diversité et à l'inclusion
- **Action 1.5.3** : Bâtir un environnement respectueux et sécuritaire, exempt de harcèlement et de violences à caractère sexuel
- **Action 1.5.4** : Faciliter la gestion des plaintes et des dénonciations ainsi que la résolution de conflits

AXE 2 – Engagement

L'engagement envers la société et le milieu colorera toutes les expériences à l'Université Laval. Les membres de sa communauté seront conviés à répondre aux grands enjeux de société, qu'ils se déroulent dans le quartier voisin ou dans un pays en développement. Ancrés dans l'engagement citoyen, ces ambassadrices et ambassadeurs de l'Université Laval contribueront plus que jamais à la société.

Objectif 2.1 : S'engager pour le mieux-être de la société

- **Action 2.1.1** : Créer les Chantiers d'avenir : solutions interdisciplinaires aux grands défis de société
- **Action 2.1.2** : Prendre part aux débats et aborder les enjeux sociaux
- **Action 2.1.3** : Établir un institut de renommée mondiale en recherche nordique

Objectif 2.2 : Transformer le campus en laboratoire vivant et en vitrine de l'innovation

- **Action 2.2.1** : Valoriser plus efficacement les innovations en recherche et en création
- **Action 2.2.2** : Développer le plein potentiel des entités et des infrastructures de recherche
- **Action 2.2.3** : Favoriser la science ouverte et soutenir la recherche fondamentale

Objectif 2.3 : Entretenir des partenariats solides et durables

- **Action 2.3.1** : Développer et entretenir des alliances porteuses avec les partenaires externes
- **Action 2.3.2** : Participer activement à la croissance de la grande région de Québec
- **Action 2.3.3** : Développer la formation destinée aux Premières Nations dans une perspective de réconciliation

Objectif 2.4 : Promouvoir la santé et le développement durables

- **Action 2.4.1** : Engager une vaste réflexion sur la santé durable
- **Action 2.4.2** : Accroître la performance en recherche et en innovation avec l'Alliance santé Québec
- **Action 2.4.3** : Rendre disponible, en misant sur notre leadership numérique, la plateforme collaborative de recherche et d'intervention en santé durable PULSAR
- **Action 2.4.4** : Accroître notre leadership en développement durable, notamment en promouvant la mobilité durable

Objectif 2.5 : Soutenir l'entrepreneuriat responsable

- **Action 2.5.1** : Positionner l'Université en entrepreneuriat responsable
- **Action 2.5.2** : Mettre sur pied un Espace entrepreneurial
- **Action 2.5.3** : Multiplier les stages et formations pratiques en entreprise pour les étudiantes et étudiants

Objectif 2.6 : Valoriser l'entraide, la solidarité ainsi que l'action humanitaire et communautaire

- **Action 2.6.1** : Encourager la coopération ainsi que l'engagement humanitaire et communautaire

Objectif 2.7 : Devenir un laboratoire d'innovation philanthropique

- **Action 2.7.1** : Développer une culture philanthropique
- **Action 2.7.2** : Cultiver le sentiment d'appartenance dans la communauté universitaire et auprès de l'ensemble des diplômés

AXE 3 – Excellence

Efficace, moderne et transparente. L'Université Laval poursuit l'excellence dans toutes les facettes de la réalisation de sa mission, de sa gestion et de son administration. En fondant son action sur des réseaux et des pratiques collaboratives, elle mettra en commun ses outils les plus performants pour rendre son administration la plus efficace possible.

Objectif 3.1 : Travailler en réseau plutôt qu'en silo

- **Action 3.1.1** : Mettre en place des services mutualisés au sein de l'Université et avec d'autres organisations
- **Action 3.1.2** : Transformer l'enseignement et la recherche en renforçant la collaboration interdisciplinaire

Objectif 3.2 : Attirer les meilleurs talents

- **Action 3.2.1** : Comprendre les besoins en personnel
- **Action 3.2.2** : Attirer et accueillir les meilleurs enseignantes et enseignants ainsi que les meilleurs employés et employées

Objectif 3.3 : Mobiliser le plein potentiel du personnel

- **Action 3.3.1** : Encourager la formation continue pour le personnel
- **Action 3.3.2** : Développer des carrières académiques
- **Action 3.3.3** : Développer la carrière des gestionnaires
- **Action 3.3.4** : Développer la carrière des employés et employés professionnels et de soutien

Objectif 3.4 : Valoriser les membres de la communauté universitaire

- **Action 3.4.1** : Communiquer à l'échelle locale et internationale les réalisations des membres de la communauté universitaire

Objectif 3.5 : Favoriser une gouvernance et des pratiques de gestion saines

- **Action 3.5.1** : Améliorer la gouvernance de l'Université
- **Action 3.5.2** : Simplifier la gestion financière et administrative
- **Action 3.5.3** : Faciliter la gestion des ressources humaines
- **Action 3.5.4** : Rendre compte de la réalisation du plan stratégique

Les impacts de la pandémie de COVID-19 sur la planification stratégique

La pandémie de COVID-19 est une source d'opportunités, mais aussi de perturbations vis-à-vis des objectifs de la planification stratégique. Principalement, les effets majeurs sont :

- L'important défi de maintenir une expérience étudiante satisfaisante dans le contexte où la formation est dispensée majoritairement en modes à distance, hybride et comodal, et l'enseignement en présentiel est priorisé pour les activités de formation pratiques essentielles ainsi que pour certaines activités de formation destinées aux étudiantes et étudiants de première année.
- Les développements majeurs de l'environnement technopédagogique assurant à l'Université Laval une capacité supérieure d'offrir une formation à distance de haute qualité.
- Les nombreuses contraintes liées aux actions à l'international.
- La concentration des efforts sur le maintien des parcours d'études et la diplomation en basculant majoritairement à distance dans un contexte d'urgence.
- Les transformations nécessaires au respect des consignes sanitaires des autorités de santé publique, autant en enseignement qu'en recherche, et de façon générale sur le campus.

Certains des impacts de la pandémie se font ressentir à court terme :

- Une grande incertitude quant au maintien de l'équilibre budgétaire, causée par l'incertitude quant aux effectifs étudiants, notamment internationaux, et par ailleurs par la situation des services auxiliaires et par des coûts extraordinaires imposés par le contexte de gestion de la pandémie.
- La nécessité de déployer d'importantes mesures permettant de tenir de façon sécuritaire des examens sous surveillance en présentiel sur le campus et hors campus afin d'assurer la qualité des diplômes.
- L'augmentation du nombre d'opportunités permettant de s'engager pour le mieux-être de la société, notamment de par nos capacités en recherche sur la COVID19.
- Des retards significatifs seront observables pour les différentes réalisations et cibles liées à l'international (expérience de mobilité internationale, entraide et solidarité internationale, recrutement, etc.).
- De nouvelles occasions de collaborer entre les diverses équipes de la communauté universitaire seront observées afin d'atteindre de nouvelles cibles.
- Une perturbation de la mobilité de la main d'œuvre.

D'autres impacts à plus longs termes sont aussi à prévoir tels que :

- Une hausse probable du financement de la recherche en santé notamment.
- Les impacts de la hausse du télétravail sur la santé et la sécurité des employés et employées, difficile à qualifier pour l'instant.
- Repositionnement du plan d'action en cours en Équité, diversité et inclusion pour tenir compte des enjeux de financement externe et du défi d'avancer sur ces questions en circonstances de confinement (autochtones, CIPVACS, étudiants parents, etc).
- Les difficultés économiques engendrées par la pandémie pouvant affecter considérablement l'apport de la philanthropie dans le soutien des activités de l'université.
- L'impact sur nos performances bibliométriques causé par l'augmentation probable de la recherche liée à la COVID-19.

SECTION 5 : REDDITIONS DE COMPTES SPÉCIFIQUES

- Formation des infirmières praticiennes spécialisées et des infirmiers praticiens spécialisés (IPS)
- Majoration du financement des programmes de médecine en région
- Stratégie visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement
- Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale
- Reconnaissance des acquis et des compétences à l'enseignement universitaire
- Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique
- Mandats stratégiques – Soutien aux parcours de formation en sciences de l'éducation
- Mandats stratégiques – Soutien aux initiatives avec les entreprises privées

État des dépenses Annuel (En devise CAD)

Formation des infirmières praticiennes
spécialisées et des infirmiers praticiens
spécialisés (IPS)

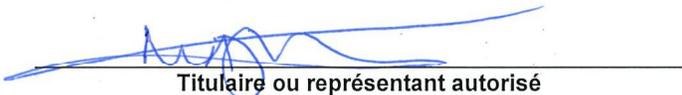
Service des finances

Nom du titulaire Lavoie, Mireille	No identification pers.	Date de l'état 04-08-2020	Période du 01-05-2019	au 30-04-2020
Nom de l'organisme Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (14971)	No de subvention	Référence UL 04900-GQ519939	Autre référence	
Titre du projet		Bonification de financement de la formation		
FONDS DISPONIBLES POUR LA PÉRIODE				
Solde de l'état antérieur				635 933,10 \$
Subvention de l'année en cours				461 165,00 \$
Virement approuvé par l'organisme subventionnaire				0,00 \$
Total des fonds disponibles pour la période				1 097 098,10 \$
DÉPENSES POUR LA PÉRIODE (salaires inclus les avantages sociaux)				
Services et contrats professionnels et techniques				24 204,56 \$
Salaires : Non étudiants - autres				85 777,61 \$
Total des dépenses pour la période				109 982,17 \$
SOLDE NON DÉPENSÉ				
Solde				987 115,93 \$
Engagements impayés à la fin de période				0,00 \$

SIGNATURES

J'atteste que cet état des dépenses est exact, que les dépenses sont conformes aux conditions et règlements régissant les subventions, tels qu'ils sont énoncés dans le guide de l'organisme subventionnaire et ont été engagées aux fins pour lesquelles la subvention a été accordée.

J'atteste que les dépenses susmentionnées ont été engagées et acquittées en totalité au nom du titulaire et que toutes les pièces justificatives sont disponibles aux fins de contrôle.



Titulaire ou représentant autorisé

05/08/20

Date

Isabelle Dolzy le 05-08-2020

Responsable du Service des finances

Date

État des dépenses Annuel (En devise CAD)

Formation des infirmières praticiennes
spécialisées et des infirmiers praticiens
spécialisés (IPS)

Service des finances

Nom du titulaire Lavoie, Mireille	No identification pers.	Date de l'état 03-08-2020	Période du au 01-05-2019 30-04-2020
Nom de l'organisme Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (14971)	No de subvention	Référence UL 04900-GQ519941	Autre référence
Titre du projet	Coordination des stages		
FONDS DISPONIBLES POUR LA PÉRIODE			
Solde de l'état antérieur			116 200,00 \$
Subvention de l'année en cours			131 761,00 \$
Virement approuvé par l'organisme subventionnaire			0,00 \$
Total des fonds disponibles pour la période			247 961,00 \$
DÉPENSES POUR LA PÉRIODE (salaires inclus les avantages sociaux)			
Services et contrats professionnels et techniques	27 037,93 \$		
Total des dépenses pour la période			27 037,93 \$
SOLDE NON DÉPENSÉ			
Solde			220 923,07 \$
Engagements impayés à la fin de période	0,00 \$		

SIGNATURES

J'atteste que cet état des dépenses est exact, que les dépenses sont conformes aux conditions et règlements régissant les subventions, tels qu'ils sont énoncés dans le guide de l'organisme subventionnaire et ont été engagées aux fins pour lesquelles la subvention a été accordée.

J'atteste que les dépenses susmentionnées ont été engagées et acquittées en totalité au nom du titulaire et que toutes les pièces justificatives sont disponibles aux fins de contrôle.

Titulaire ou représentant autorisé

05/08/20
Date

Responsable du Service des finances

2020-08-12
Date

État des dépenses

Annuel

(En devise CAD)

Formation des infirmières praticiennes
spécialisées et des infirmiers praticiens
spécialisés (IPS)

Service des finances

Nom du titulaire Lavoie, Mireille	No identification pers.	Date de l'état 03-08-2020	Période du 01-05-2019	au 30-04-2020
Nom de l'organisme Ministère de l'éducation et de l'enseignement supérieur (14971)	No de subvention	Référence UL 04900-GQ519940	Autre référence	
Titre du projet		Développement de nouvelles spécialités		
FONDS DISPONIBLES POUR LA PÉRIODE				
Solde de l'état antérieur				50 000,00 \$
Subvention de l'année en cours				0,00 \$
Virement approuvé par l'organisme subventionnaire				0,00 \$
Total des fonds disponibles pour la période				50 000,00 \$
DÉPENSES POUR LA PÉRIODE (salaires inclus les avantages sociaux)				
Services et contrats professionnels et techniques			3 648,36 \$	
Salaires : Non étudiants - autres			21 512,56 \$	
Total des dépenses pour la période				25 160,92 \$
SOLDE NON DÉPENSÉ				
Solde				24 839,08 \$
Engagements impayés à la fin de période			0,00 \$	

SIGNATURES

J'atteste que cet état des dépenses est exact, que les dépenses sont conformes aux conditions et règlements régissant les subventions, tels qu'ils sont énoncés dans le guide de l'organisme subventionnaire et ont été engagées aux fins pour lesquelles la subvention a été accordée.

J'atteste que les dépenses susmentionnées ont été engagées et acquittées en totalité au nom du titulaire et que toutes les pièces justificatives sont disponibles aux fins de contrôle.


Titulaire ou représentant autorisé

05/08/20
Date


Responsable du Service des finances

2020-08-12
Date

MAJORATION DU FINANCEMENT DES PROGRAMMES DE MÉDECINE EN RÉGION – REDDITION DE COMPTE 2019-2020

- Solde 2018-2019 : 102 504 \$
- Financement accordé en 2019-2020 : 337 912 \$
- Budget total 2019-2020 : 440 416 \$

Répartition des fonds entre les quatre partenaires				
Partenaire	Montant	Dépenses	Solde anticipé au 30 avril 2020	Information additionnelle
Université Laval	200 811 \$	200 811 \$	0 \$	
UQAR	169 600 \$	131 387 \$	38 213 \$	Inclut le paiement d'une part de charge de projet locale (9 200 \$) en 2018-2019
CISSS CA	40 405 \$	40 405 \$	0 \$	Inclut le paiement d'une part de charge de projet locale (9 200 \$) et d'un atelier Kaisen (12 805 \$) en 2018-2019
CISSS BSL	29 600 \$	29 600 \$	0 \$	Inclut le paiement d'une part de charge de projet locale (9 200 \$) en 2018-2019
Total	440 416 \$	402 203 \$	38 213 \$	Report du solde (38 213 \$) en 2020-2021 pour compléter des livrables 2019-2020 (programme IPS et intégration des externes (ELI) en région). Ce montant ne sera pas présenté dans la demande 2020-2021.

Nom d'utilisateur :	nacha156
Adresse courriel :	responsable@cipvacs.ulaval.ca

Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement

Reddition de comptes

Cette reddition de comptes est exigée en vertu de l'article 12 de la Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur (ci-après « la Loi »).

Ce formulaire de reddition de comptes couvre la période s'étalant du 1^{er} septembre 2019 au 31 août 2020.

Au même titre que les établissements d'enseignement, le Ministère est assujéti à la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels et doit veiller à la confidentialité des renseignements qui lui sont transmis, dans les limites permises par la Loi. Les renseignements reçus dans le cadre de cette reddition de comptes seront traités conformément à la Loi.

Veillez sélectionner votre établissement :	Université Laval
--	------------------

Bloc 1 : Comité permanent

Quels sont les groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement?

Membres	Nombre prévu dans la politique	Nombre réel en date du 31 août
Communauté étudiante :	2	2
Personnel dirigeant :	5	5
Personnel enseignant :	3	3
Ressources spécialisées :	9	9
Autres groupes représentant les membres du personnel :	15	15
Sièges réservés pour les personnes victimes :	0	0
Sièges réservés pour les groupes les plus vulnérables :	0	0

Autres groupes représentés au sein du comité permanent de votre établissement :

Total :	34	34
----------------	-----------	-----------

Bloc 2 : Révision de la politique

Est-ce que la politique de votre établissement a été mise à jour entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Non
--	-----

Bloc 3 : Visibilité et accessibilité de la politique

L'article 10 de la Loi stipule que chaque établissement d'enseignement visé doit s'assurer que sa politique est facilement accessible et portée à la connaissance de chaque étudiant au moment de son admission et au début de chaque session.

En date du 31 août 2020, quels sont les moyens mis en place pour assurer la visibilité et l'accessibilité de la politique dans votre établissement?

- Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel (CIPVACS) sis au Pavillon Desjardins qui est le pavillon de services accessible à toute la communauté universitaire;

- Campagne de sensibilisation annuelle avec activités réparties tout au long de l'année, affiches illustrant le consentement installées partout sur le campus, ateliers de sensibilisation, communications, rencontres à la demande des associations et des instances facultaires;

- Politique VACS indexée sur le site web de l'Université Laval; https://www.ulaval.ca/fileadmin/Secrtaire_general/Politiques/politique-VACS.pdf

- Site Web incluant un «questions et réponses» , articles pertinents sur le sujet; <https://cipvacs.ulaval.ca/>

- Capsule de formation obligatoire d'une durée de 45 minutes diffusée à l'ensemble de la communauté à l'automne 2019 sur la plate-forme web de l'Université; (répétition à venir pour les nouveaux personnes étudiantes et membres du personnel en octobre 2020 et planification de l'élaboration d'une nouvelle capsule pour l'hiver ou le printemps à venir) ;

Bloc 4 : Personne responsable de l'application de la politique institutionnelle

Identifier la personne responsable de l'application de la politique institutionnelle de votre établissement :

Nom :	Nancy Chamberland
Fonction :	Directrice du Centre d'intervention et de prévention des violences à caractère sexuel
Numéro de téléphone :	418-656-3468
Adresse courriel :	info@cipvacs.ulaval.ca

Bloc 5 : Mesures de prévention et de sensibilisation et formations mises en œuvre

Avez-vous mis en place des mesures de prévention et de sensibilisation dans le cadre de la mise en œuvre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Avez-vous mis en place des activités de formation dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
Parmi l'ensemble des étudiantes et étudiants visés par une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à l'avoir complétée?	50 à 75%
Parmi l'ensemble des dirigeants, des membres du personnel, des représentants de leurs associations et syndicats respectifs et des représentants des associations étudiantes, à combien estimez-vous la proportion d'entre eux à avoir complété une activité de formation obligatoire entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	75 à 100%

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	7,5
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Représentants et représentantes des associations étudiantes
Personnes rejointes	50 à 100 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	3 hrs (2 fois 1,5 heures)
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Tiers/contractuels
Personnes rejointes	10 à 50 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Campagne médias sociaux
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Conférences
Durée :	15 heures (10 rencontres d'environ une heure, une heure trente)
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Communauté étudiante de 1er cycle universitaire Communauté étudiante de 2e cycle universitaire Communauté étudiante de 3e cycle universitaire

	<ul style="list-style-type: none"> • Personnel non enseignant • Cadres ou personnel dirigeant • Personnel de sécurité
Personnes rejointes	500 à 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	20 heures , 13 rencontres « témoins actifs »
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire • Communauté étudiante de 2e cycle universitaire • Communauté étudiante de 3e cycle universitaire • Personnel enseignant • Personnel non enseignant • Cadres ou personnel dirigeant • Personnel de sécurité
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Kiosques
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Autre
Précisez :	Tournée des classes régulières et français langue étrangère
Durée :	35 heures (70 classes/ 2803 personnes étudiantes rencontrées)
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire • Communauté étudiante de 2e cycle universitaire • Communauté étudiante de 3e cycle universitaire
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Conférences
Durée :	1 heure
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> • Communauté étudiante de 1er cycle universitaire
Personnes rejointes	1 à 10 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
------	-----------------------------

Format	Affiches
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formation en ligne
Durée :	3 capsules de formation obligatoire de 15 minutes = 45 à 60 minutes de visionnement
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	Plus de 1000 personnes
Évaluation	Oui

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	9 fois 1,5 heures = 13,5 heures
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Personnel de sécurité
Personnes rejointes	50 à 100 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de formation
Format	Formations sur place
Durée :	12 fois 1,5 heure + = 18 heures
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Organisateurs et organisatrices des activités d'accueil
Personnes rejointes	100 à 500 personnes
Évaluation	Non

Mesure de prévention et de sensibilisation

Type	Activité de sensibilisation
Format	Dépliants ou autre matériel de sensibilisation
Principales populations visées	<ul style="list-style-type: none"> Toute la communauté de notre établissement d'enseignement
Personnes rejointes	500 à 1000 personnes
Évaluation	Non

Bloc 6 : Mesures de sécurité mises en place

Avez-vous mis en place des mesures de sécurité dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020?	Oui
--	-----

Quelles sont les mesures de sécurité mises en place dans le cadre de la politique institutionnelle de votre établissement entre le 1er septembre 2019 et le 31 août 2020, y compris les ajustements aux infrastructures pour rendre les lieux sécuritaires?

Deux patrouilleurs ont été ajoutés dans les résidences étudiantes comme agents communautaire. La présence de ces agents permet entre autres, d'observer les groupes et les zones à risque de violences à caractère sexuel, de créer une relation de confiance avec les résidants (es) et de faire respecter les règles applicables. Deux superviseurs à l'intendance au Service des résidences ont été ajoutés à l'équipe, permettant de faire de meilleurs suivis avec toutes les personnes résidentes incluant celles qui auraient pu subir des violences à caractère sexuel.

Bloc 7 : Plaintes et signalements reçus

Nombre de plaintes et de signalements déposées par des membres du personnel ou de la communauté étudiante entre le 1^{er} septembre 2019 et le 31 août 2020 et leur délai de traitement ainsi que les interventions effectuées et la nature des sanctions appliquées.

a) Signalements

Nombre de signalements en matière de violences à caractère sexuel reçus :	19
Délai moyen pour le suivi donné aux personnes ayant effectué un signalement, avec ou sans plainte (jours) :	0.5
Délai minimal (jours) :	0.0
Délai maximal (jours) :	0.5
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de suivi a excédé 7 jours :	0
Nombre de signalements ayant mené à des actions ou des interventions :	19
Veuillez cocher la nature des actions ou des interventions appliquées à la suite des signalements reçus. <ul style="list-style-type: none"> • Mesures d'accommodement • Rencontre avec les autorités • Intervention de soutien ou d'accompagnement auprès de la personne plaignante • Rencontre avec la personne mise en cause • Intervention dans le milieu ou le groupe 	

b) Plaintes

Nombre de plaintes en matière de violences à caractère sexuel reçues :	4
Délai de traitement moyen d'une plainte (jours) :	86.0
Délai minimal (jours) :	28.0
Délai maximal (jours) :	92.0
Nombre de dossiers pour lesquels le délai de traitement a excédé 90 jours :	1
Nombre de plaintes non recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	0
Nombre de plaintes recevables en vertu de la politique institutionnelle de votre établissement :	4
Nombre de plaintes jugées non fondées :	3
Nombre de plaintes jugées fondées :	1
Nombre de plaintes ayant mené à une sanction :	Moins de 5

<p>Veillez cocher la nature des sanctions qui ont été appliquées à la suite des plaintes. Veillez compléter la liste en précisant les autres actions absentes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Suspension (ex. : un ou plusieurs trimestres)
--	---

C) Code de conduite

<p>Nombre de situations traitées en vertu du code de conduite de votre établissement :</p>	<p>3</p>
--	----------

Quelle est la nature des mesures prises pour assurer l'objectivité ou l'impartialité des relations concernées?

#1) Plainte, enquête, allégations fondées, sanction. #2) Signalement à l'effet que VACS aurait été commise effectué par personne confidente, identité personne mise en cause connue du confident mais non dévoilée. La présumée victime ne voulant ni être identifiée, ni identifier le mis en cause, ni qu'aucune intervention ne soit faite, donc conseils, informations de la part du CIPVACS. #3) Signalement effectué par personne confidente, propos déplacés, identité de la personne mise en cause inconnue de la personne confidente, conseils à l'intention de la présumée victime ne voulant être identifiée, incitation au confident à conseiller à celle-ci de consulter et/ou signaler au CIPVACS.

Bloc 8 : Mise en œuvre de la politique (facultatif)

Est-ce que votre établissement a fait face à des difficultés particulières dans la mise en œuvre de sa politique pendant la dernière année?	Non
---	-----

Bloc 9 : Renseignements supplémentaires (facultatif)

Renseignements supplémentaires :
Une plainte peut avoir été jugée recevable. L'enquête UL pourrait être suspendue afin de ne pas contaminer la preuve d'une enquête du Service de police de la ville, ou encore parce qu'une partie est en maladie prolongée. Puis-je suggérer de considérer pouvoir indiquer «Suspension temporaire de l'enquête» et justificatif. Le formulaire ne permet que d'indiquer les plaintes reçues, celles recevables, non recevables, fondées ou non, faute de quoi, on ne peut poursuivre l'exercice. Un plainte sous enquête au moment de la reddition de compte ne peut être colligée comme fondée ou non fondée. Dès lors, il devient impossible de compléter avec exactitude la reddition de compte.

RÈGLE 2.1.13 - ENVELOPPE STRATÉGIE D'INTERVENTION POUR PRÉVENIR ET CONTRER LES VIOLENCES À CARACTÈRE SEXUEL – REDDITION 2019-2020

2019-2020	2 600 000 \$
Revenus UL	319 600 \$
Dépenses	
Dépenses développement formations	57 345 \$
Traitement plaintes	68 374 \$
Salaires et av.sociaux	102 332 \$
Salaires et av.sociaux	71 981 \$
Salaires et av.sociaux	19 568 \$
Total	319 600 \$



Pôle régional en enseignement supérieur de la Capitale-Nationale Reddition de compte 2019-2020¹

Points saillants

- Réunis en session de travail à l'automne 2019, les partenaires du Pôle se sont donnés un Plan Stratégique de 3 ans. Fort d'un consensus, ce Plan oriente annuellement les activités du Pôle.
- L'année a été marquée par l'embauche de la directrice adjointe du Pôle.
- Le label Québec Ville Études a été créé.



**Québec
ville études**

- Le site web www.quebecvilleetudes.ca a été créé et déployé.
- Trois comités permanents et des outils de collaboration en ligne :
 - Un comité recruteur des étudiants internationaux regroupant l'ensemble des 10 partenaires en éducation supérieure a été créé.
 - Un comité insertion des étudiants internationaux regroupant l'ensemble des 10 partenaires en éducation supérieure a été créé.
 - Un « Taskforce » avec des représentants des collèges privés, des cégeps et des universités a été créé.
- Missions internationales de recrutement :
 - Mission ÉduCanada au Sénégal et en Côte d'Ivoire.

¹ À la demande du MEES, la présente reddition de comptes est soumise par chacun des partenaires du pôle étant à la fois membre du réseau de l'enseignement supérieur et bénéficiaire du soutien financier de l'enveloppe des pôles régionaux.



- Mission au Liban.
- Entente de partenariat/collaboration avec le Centre National de Recherches Scientifiques du Liban.
- Organisation et planification d'activités fédérées de recrutement international.
- Support logistique et financier pour la formation au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIEI) <https://cbie.ca/fr/isiep/> et mise en relation des personnes en formation des régions de la Capitale-Nationale et Chaudières-Appalaches.
- Collecte de données sur le nombre d'étudiants internationaux dans les dix établissements partenaires en éducation du Pôle et leur provenance.
- Création d'un répertoire des pratiques en accueil et intégration, incluant pratiques, outils, initiatives innovantes. Ce répertoire contient également les rôles des partenaires et les coordonnées de tous.

PLAN STRATÉGIQUE

L'ensemble des orientations et objectifs ont été le fruit d'un travail collectif effectué par les partenaires du Pôle. Durant les 3 prochaines années, un plan d'action annuel sera soumis au comité directeur et à l'assemblée décrivant les actions principales qui seront entreprises afin d'avancer vers la réalisation de notre vision.

Le Pôle - énoncé fondateur

Considérant que :

- Par l'élaboration de stratégies communes, les partenaires de la région de Québec souhaitent travailler à accroître le recrutement étudiant à l'échelle nationale et internationale et en faire un outil de développement régional, en général, et des besoins de main-d'œuvre, en particulier;
- Les talents d'ici et d'ailleurs doivent bénéficier de l'accompagnement et de l'encadrement nécessaires à la réussite de leur parcours d'études et de formation;
- La région doit travailler à faire en sorte que la mobilité internationale, la découverte du monde et le contact avec les autres cultures et savoirs soient accessibles au plus grand nombre;
- La concertation des partenaires du Pôle est nécessaire afin d'accroître la fluidité de l'ensemble des cheminements de formation et d'emploi tout au long de la vie (incluant la formation continue);
- La région doit travailler de manière concertée sur ses stratégies de rétention et d'intégration, et ce, tout long du cheminement, afin que les efforts d'attraction et de développement des talents étudiants puissent produire les retombées attendues.

Les membres du Pôle s'engagent à :

- Créer un modèle distinctif, adapté à la situation et aux enjeux régionaux;
- Mettre de l'avant une gouvernance adaptée, souple et efficiente;
- Travailler à répondre à l'enjeu de développement régional qu'est celui de la pénurie des talents;
- Améliorer l'accessibilité à l'enseignement supérieur, la réussite des étudiants et étudiantes ainsi que la fluidité des parcours de formation;
- Contribuer à une plus grande synergie entre les établissements d'enseignement supérieur de la région;
- S'appuyer, dans la mesure du possible, sur une mutualisation des ressources humaines, numériques, informationnelles, matérielles et financières.

Mission et vision du Pôle

- Par le regroupement des établissements d'enseignement et des acteurs des milieux socio-économiques et communautaires concernés par la pénurie de main-d'œuvre, notre mission est de faire mieux ensemble, de mettre en lumière et de développer en synergie des stratégies, moyens et outils dans le but de :

- o Favoriser la reconnaissance locale, nationale et internationale de la Ville de Québec comme une destination d'études supérieures d'excellence et une destination d'emploi choisie par de plus en plus d'étudiants et de travailleurs, qui y vivent une expérience distinctive, s'y sentent bien accueillis, réussissent leur programme et désirent y rester. Ce faisant, nous nous engageons à contribuer à une ville de Québec diversifiée en provenances et que chaque talent y trouve sa place.



Valeurs du Pôle

Notre ressource première – l'intelligence collective

- Le Pôle bénéficie d'un grand réseau de partenaires, et c'est la somme des actions posées régionalement qui constitueront nos résultats. Chaque action individuelle et collective en lien avec nos orientations est un pas que nous faisons ensemble, vers la réalisation de notre mission.
- Plus encore, c'est la mise en commun des expertises de chacun qui constitue notre véritable différenciateur et qui nous permettra de réaliser notre vision.



Activités 2019 – 2020

Plan stratégique Orientation 1	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAIRE RAYONNER LA RÉGION DE LA CAPITALE-NATIONALE COMME DESTINATION DE MARQUE POUR DES ÉTUDES SUPÉRIEURES ET DES EMPLOIS DE QUALITÉ	1. Participer à la création et au soutien d'une image de marque commune; court terme et long terme.	<ul style="list-style-type: none">• Développement du slogan « Québec Ville Études ».• Publication dans la revue et site internet Jeune Afrique et l'Express de France• Mise à jour du Panorama des 700 programmes de la région.• Pour atteindre les objectifs généraux du Pôle, il est parfois nécessaire d'entamer un démarchage auprès de différents ministères, délégations du Québec, banque africaine de développement, Desjardins, Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada ainsi que les ambassades du Canada.• Inscription et Présentation du Pôle au Congrès de l'ACFAS 2020.	<p>Le congrès de l'ACFAS a été reporté en raison de la situation sanitaire.</p>
Plan stratégique Orientation 2	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
ACCROITRE LE RECRUTEMENT D'ÉTUDIANTS ET DE	Structurer des stratégies de recrutement et planifier des missions de recrutement : mettre en valeur certains créneaux de	<ul style="list-style-type: none">• Positionnement marketing : analyse des tendances des déplacements des étudiants internationaux en 2019-2020.	



TRAVAILLEURS AYANT DES BESOINS DE FORMATION	formation et d'emploi et inclure des démarches préparatoires avant l'arrivée pour mieux accompagner le candidat. Cibler certains secteurs de formation / emploi, selon l'ordre d'enseignement (collège vs université) et le niveau d'études (1 ^{er} , 2 ^e ou 3 ^e cycle); améliorer les processus de reconnaissance des acquis et diplômes.	<ul style="list-style-type: none">• Développement d'une image de marque et d'un site web www.quebecvilleetudes.ca• Participation au salon ÉduCanada au Cameroun, au Sénégal et en Côte d'Ivoire.• Signature d'un partenariat avec le CNRS Liban/créneaux ciblés.• Élaboration d'un calendrier des missions 2020-2021 (en annexe 1).• Enquête Survey Monkey pour faciliter l'identification des activités fédérées.• Enquête auprès des clientèles étudiantes et recruteurs pour évaluer les pratiques de recrutement et d'insertion des étudiants internationaux.• Mise sur pied du comité « responsables du recrutement international ».• Organisation de deux formations : collaborer avec des agences de recrutement d'étudiants internationaux et développer et entretenir des canaux de recrutement internationaux.	
	Permettre aux futurs étudiants de débiter leur programme d'études ou leur propédeutique dans leur pays d'origine pendant les démarches d'immigration.	<ul style="list-style-type: none">• Étude de faisabilité et de viabilité de l'ouverture de Centres pour l'internationalisation des programmes en ligne des partenaires du Pôle dans les pays suivants : (propositions reçues –	



		France, Côte d'Ivoire, Tunisie, Cameroun (à venir - Sénégal et Maroc).	
	Influencer les décideurs en ce qui a trait à la planification de l'immigration et aux obstacles dans les trajectoires d'immigration; ²	<ul style="list-style-type: none">• Développement de promotion des Volet direct pour les études et Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada au Sénégal et au Maroc. Travail de collaboration avec Desjardins, le Consortium Avantage Ontario, IRCC, Québec International et le Pôle Chaudières Appalaches. Représentation auprès de Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada pour élargir les VDE à d'autres pays de l'Afrique francophone.• Rédaction d'un mémoire sur la réforme du Programme de l'expérience québécoise PEQ Travailleur étranger temporaire, signature d'un mémoire régional et rédaction d'une lettre soulignant le positionnement du Pôle lors de la deuxième phase de consultations du Ministère.	
	Développer l'offre de stages dans le domaine de la Santé et dans les autres domaines touchés par la pénurie de main-d'œuvre; revoir au besoin le modèle afin	<ul style="list-style-type: none">• Initiative interrompue par la COVID-19.	

² Miser sur le poids de l'ensemble des partenaires pour faire des démarches (Liens avec le MIFI, Affaires mondiales et immigration, organismes communautaires, Permis de travail pendant les études, etc.).



	d'optimiser le nombre de places de stages.		
Plan stratégique Orientation 3	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAVORISER LA RÉUSSITE ÉTUDIANTE	Soutenir la réussite des étudiants internationaux par des mesures ciblées : activités d'accueil, intégration culturelle, introduction au système d'études, tutorat, mentorat, etc.	<ul style="list-style-type: none">• Financement de la formation à 13 semaines intensif, au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux (PEIEI) du Bureau canadien de l'éducation internationale, dans les établissements partenaires du Pôle. Pour la plupart la formation débute à l'automne 2020. À l'écriture de ce rapport, 8 personnes sont inscrites.• Création du comité accueil et intégration• Répertoire des pratiques en accueil et intégration des établissements et partage de pratiques gagnantes	
	Augmenter la fluidité des parcours pour les étudiants aux niveaux local, national et international;	<ul style="list-style-type: none">• Étude de faisabilité et viabilité de Centres d'internationalisation des programmes à distance.	
	Accompagner les enseignants dans les actions pertinentes en lien avec les réalités des étudiants internationaux.	<ul style="list-style-type: none">• Activités à venir.	Activité reportée en raison de la situation sanitaire. La formation en gestion de la diversité culturelle est prévue pour l'automne 2020.



Plan stratégique Orientation 4	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAVORISER L'INTÉGRATION	Développer un maillage avec le milieu communautaire afin d'utiliser de façon efficiente les moyens en place.	<ul style="list-style-type: none"> Participation de la personne responsable du milieu communautaire de la Ville de Québec au comité accueil et intégration 	
	Favoriser le maillage entre les milieux d'enseignement et les partenaires du marché du travail.	<ul style="list-style-type: none"> Identification et organisation de formations en gestion du Télétravail et Gestion du marketing en ligne (collaboration avec la Chambre de commerce et d'industrie de Québec. 	Appel d'offres auprès de tous les établissements du Pôle. Cette initiative n'a pas été financée par le Programme actions concertées pour le maintien de l'emploi COVID 19.
	Contribuer à la francisation des futurs étudiants et travailleurs en amont, par le biais de programmes de francisation en formation à distance.	<ul style="list-style-type: none"> Diffusion de l'information sur l'accès à la francisation pour les conjoints-conjointes et enfants d'étudiants internationaux 	
Plan stratégique Orientation 5	Objectifs retenus par l'assemblée	Activités du Pôle 2019 - 2020	Commentaires
FAVORISER LA RÉTENTION	Développer des formations préparatoires destinées aux étudiants internationaux (intégration au milieu d'enseignement postsecondaire; culture et pratiques pédagogiques; aide à la réussite; offre de cours de français langue seconde; mise à niveau de compétences, etc.); faire une mise en commun des	Mutualisation : <ul style="list-style-type: none"> Recueil d'informations : COVID-19 et étudiants internationaux. 5 guides d'accueil et d'intégration des étudiants internationaux. Guides de décisions pour la situation de la COVID-19. Guides administratifs et procéduriers pour les étudiants internationaux. Plans d'accueil pour l'automne. Gabarits de plan de quarantaine. 	



	ressources de chaque institution; étudiants et travailleurs.	<ul style="list-style-type: none">Partage des activités d'accueil et d'intégration de tous les établissements.	
--	---	--	--

BUDGET

	Budget 2019-2020 (mars 2020 à juin 2020)	Budget 2020-2021 (juillet 2020 à juin 2021)
REVENUS		
Solde transféré de la CCIQ	266 058,00	186 944,00
Autres revenus	0,00	500 000,00
Total des revenus estimés	266 058,00	686 944,00
DÉPENSES		
Salaires		
Day, Raymond (salaire annuel 105 000\$, incluant vac. 6%)	40 000,00	105 000,00
Plasse-Ferland, Catherine (salaire 90 000\$, incluant vac. 6%)	34 000,00	90 000,00
Allocation cellulaire (60\$ / mois * 2 employés)	600,00	1 440,00
Stationnement - Day, Raymond	310,00	618,00
Prime assurance - part employeur		5 000,00
Fonds de pension - part employeur (5% du salaire)		9 750,00
Frais administratifs	4 204,00	15 672,00
Frais d'impression		3 000,00
Honoraires	-	
Total des dépenses	79 114,00	230 480,00
Solde résiduel	186 944,00	456 464,00



Certains relevés minimaux de la Chambre de commerce et d'industrie de Québec expliquent le point référentiel incertain dont certaines dépenses administratives et de formation qui ne figurent pas sur cet estimé. Au final, le budget est positif avec un solde résiduel de 456 464,00\$ qui nous permet de continuer nos activités régulières. Le budget 2020-2021 sera substantiellement plus entamé en conséquence de l'accélération de nos activités dont les outils de marketing, le recrutement d'étudiants sur la scène internationale via des activités fédérées de participation à des salons promotionnels virtuels, des formations d'employés des partenaires du Pôle au Programme d'études sur l'immigration et les étudiants internationaux ainsi que des frais encourus pour la participation à des activités professionnelles.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES (RAE) - REDDITION DE COMPTES 2019-2020

Dans le but de favoriser l'accès aux études, la poursuite des études et la diplomation, l'Université Laval s'est engagée dans une démarche de valorisation des acquis par l'instauration d'une **Politique institutionnelle de reconnaissance des acquis** adoptée en 2013. C'est dans l'esprit de cette politique que l'Université Laval s'assure d'offrir aux étudiants l'information et l'accompagnement nécessaires pour faciliter leur démarche de reconnaissance des acquis.

Dans la perspective de fournir des conseils personnalisés et de guider les étudiantes et les étudiants, les facultés, les unités et les directions de programme dans les différentes étapes d'une demande de reconnaissance des acquis extrascolaires, l'Université Laval a mis en place des moyens et des ressources pour bien s'acquitter de ses responsabilités, notamment par l'embauche d'une conseillère en reconnaissance des acquis extrascolaires (RAE), d'une agente de gestion des études et de l'équivalent d'une ressource professionnelle facultaire.

Voici donc les activités et les données de l'année universitaire 2019-2020 qui démontrent comment l'Université a pris action dans le dossier de la reconnaissance des acquis extrascolaires.

1. Changement - Gestion des RAC – depuis juin 2019

- Le dossier de la reconnaissance des acquis extrascolaires (RAE) auparavant chapeauté par la Direction générale du premier cycle (DGPC) relève du Bureau du registraire depuis juin 2019;
- Ce changement permet de regrouper et de centraliser le traitement des reconnaissances des acquis (scolaires et extrascolaires) au sein d'un même service, le Bureau du registraire;
- Une nouvelle conseillère en reconnaissance des acquis et compétences (RAC) est affectée à ce dossier et relève dorénavant du Bureau du registraire;
- Une agente de gestion des études en RAC travaille en soutien administratif à la conseillère en RAC;
- Elle permet également de disposer de données sur la RAC consignées par le Bureau du registraire.

2. Nos faits saillants

- Un comité interne révisé le processus de reconnaissance des acquis (RAE) en relation avec le processus d'admission, dans un objectif de mise en valeur et d'accessibilité de la RAE;
- Tous nos programmes réguliers offrent la possibilité de faire une demande en RAE;
- Un total de 393 étudiants, majoritairement au 1^{er} cycle, ont obtenu une reconnaissance des acquis extrascolaires;
- Au total, 492 cours (1319 crédits) ont été accordés en reconnaissance des acquis extrascolaires;
- L'ensemble de nos 18 facultés ont accordé des RAE;
- Il y a augmentation du nombre total de RAE obtenu par rapport à l'an passé.

3. Nos pratiques en reconnaissance des acquis extrascolaires

- Accompagner les étudiantes et les étudiants dans leur démarche de demande de RAE (informer, guider, offrir un service-conseil);
- Assister les directions de programme et gestionnaires d'études en faculté tout au long du processus de reconnaissance des acquis;

- Assurer le suivi administratif des demandes;
- Participer à la Communauté de pratique en reconnaissance des acquis et compétences qui regroupe les conseillères et les conseillers de plusieurs universités québécoises, ce comité relève maintenant du BCI;
- Participer à un sous-groupe de travail sur les données en RAC disponibles dans les universités québécoises, ce comité relève du BCI;
- Maintenir des statistiques à jour sur la reconnaissance des acquis extrascolaires.

4. Nos ressources

- Une conseillère en reconnaissance des acquis extrascolaires est la principale ressource;
- Une grande partie du travail en RAE a été réalisé en collaboration avec les directions de programme, responsables de l'évaluation des demandes de RAE;
- Les agentes et les conseillers à la gestion des études en faculté communiquent l'information sur le processus de la RAE à leurs étudiants ou, ce qu'ils font le plus souvent, les réfèrent à la conseillère en RAE.

Outils institutionnels:

- Politique institutionnelle sur la reconnaissance des acquis;
- Page d'information sur le site Web ULaval - Étapes pour une demande de RAE;
- Un guide à l'intention des étudiants a été élaboré pour clarifier les étapes et faciliter la démarche en reconnaissance des acquis;
- Des outils permettant de simplifier et d'améliorer le processus administratif de la RAE ont mis en place, notamment, un répertoire des cours admissibles à la RAE par faculté;
- Règlement des études de l'Université Laval;
- Formulaire administratif propre à une demande de RAE.

5. Enjeux et défis

- Informer et sensibiliser les gestionnaires d'études en regard de la RAE;
- Augmenter l'accessibilité à la RAE;
- Faciliter la démarche étudiante;
- Améliorer les processus liés à la reconnaissance des acquis;
- Développer un outil de gestion de la reconnaissance des acquis scolaires et extrascolaires dans le but de simplifier et d'harmoniser les pratiques.

6. Moyens à venir pour relever les défis

- Poursuivre l'élaboration du Guide de la RAC à l'intention des directrices et directeurs de programme et autres gestionnaires des études;
- Poursuivre la révision de la **Politique sur les reconnaissances des acquis scolaires et extrascolaires** (politique institutionnelle) en considérant les enjeux et orientations de l'Université Laval;
- Faire une tournée des facultés afin de promouvoir la reconnaissance des acquis auprès des gestionnaires d'études;
- Poursuivre la réflexion sur la possibilité d'intégrer un outil de gestion des reconnaissances des acquis au portail étudiant.

**RÈGLE 2.1.17 - ENVELOPPE RECONNAISSANCE DES ACQUIS ET DES COMPÉTENCES À
L'ENSEIGNEMENT UNIVERSITAIRE – REDDITION DE COMPTE 2019-2020**

2019-2020	1 800 000 \$
Revenus UL	166 800 \$
Dépenses	
Salaires	64 235 \$
Avantages sociaux	12 461 \$
Salaires	44 711 \$
Avantages sociaux	10 974 \$
1 équivalent ressource professionnelle	65 700 \$
Avantages sociaux	13 140 \$
Total	211 222 \$

Allocations spécifiques dans le cadre du plan d'action numérique en Éducation et enseignement supérieur – Reddition de comptes

À l'Université Laval, en 2019-2020, il a été décidé d'allouer la totalité de l'enveloppe au volet 5 (renforcement de la sécurité de l'information). Ceci s'effectue principalement par l'intermédiaire du projet Gestion des individus (GIN), en continuité avec ce même choix effectué lors de la reddition de 2018-2019, et qui se voit compléter par le projet Implantation de Microsoft Office et de la fonctionnalité associée (P449).

Gestion des individus

Au fil du temps, la structure informationnelle de l'Université s'est complexifiée et les données de l'individu ont été réparties dans plusieurs de ses systèmes. Cette structure est désormais très complexe, créant des problèmes de gestion informationnelle.

Le projet a pour but d'uniformiser la structure informationnelle définissant un individu et à institutionnaliser sa gestion. La centralisation des informations de l'individu évitera le dédoublement des individus et facilitera leur intégrité. Il vise également à assurer l'accès en temps réel à un seul et même ensemble d'informations pour un individu donné, peu importe les systèmes métiers nécessitant l'exploitation de ces informations. D'une importance primordiale, il entend améliorer la sécurité des renseignements personnels et en diminuer les risques de fuite.

Notons particulièrement que l'arrivée d'un nouvel environnement pour répondre aux besoins de la formation continue (EFC) introduit la notion d'apprenant à vie et élargit grandement les effectifs non fortement liés à l'université, réclamant une attention particulière aux risques de sécurité.

Ainsi, le projet aura des retombées sur les étudiants, les enseignants, les employés et les partenaires externes faisant affaire avec l'Université Laval.

Les dépenses associées au projet en 2019-2020 sont les suivantes :

Dépenses	
Direction-pas poste.-cadre	5 269,30 \$
Personnel professionnel régulier	151 730,01 \$
Personnel professionnel non régulier	558 796,08 \$
Pers.profess.tech. rég./rempl.	329,77 \$
Personnel technique régulier	16 844,63 \$
Personnel technique non régulier	2 496,33 \$
Total	735 466,12 \$

Implantation de Microsoft Office et de la fonctionnalité DLP associée

Des besoins de collaboration documentaire multiples et variés sont au cœur des interactions des membres de la communauté universitaire.

L'implantation de la fonctionnalité DLP (Data Loss Prevention) vise à accroître la protection de l'information échangée et ce quels que soit les équipements et les infrastructures utilisées, améliorant la sécurité des échanges et des documents tout en procurant la flexibilité aux professeurs, étudiants et aux employés grâce à l'utilisation d'une plate-forme de collaboration disponible de partout et avec n'importe quel dispositif.

Ce projet vise à simplifier et à optimiser de nombreux processus à l'aide des outils déjà disponibles. À ce titre, il représente un vecteur majeur pour la transformation numérique de l'Université Laval. Il permet par ailleurs de délester des outils vétustes présents dans différentes unités de l'Université, diminuant d'autant les risques et les coûts associés.

Les dépenses associées au projet en 2019-2020 sont les suivantes :

Dépenses	
Personnel professionnel régulier	53 233,88 \$
Total	53 233,88 \$

RÈGLE 2.1.27 - ENVELOPPE MANDATS STRATÉGIQUES**VOLET 1 - SOUTIEN AUX PARCOURS DE FORMATION EN SCIENCES DE L'ÉDUCATION –
REDDITION DE COMPTE 2019-2020**

2019-2020	7 800 000 \$
Revenus UL	600 000 \$
Dépenses	
	337 532 \$
	- \$
	- \$
	- \$
	- \$
Total	337 532 \$
Solde à reporter	262 468 \$

Les dépenses engagées pendant l'année 2019-2020 sont principalement liées à l'embauche de ressources humaines à la Faculté des sciences de l'éducation. Ces nouvelles personnes ont permis à de multiples projets de voir le jour. Par exemple : le développement de nouveaux programmes en enseignement et la révision de programmes et de cours existants ou encore le développement d'une plateforme pour la gestion des stages au Baccalauréat en enseignement au secondaire.

Un *Centre de soutien à la réussite* pour les étudiants du programme de Baccalauréat en enseignement préscolaire et primaire a également été mis en place.

De plus, une partie de ce budget a permis l'achat de matériel technopédagogique de pointe.

Puisque la majorité de ces projets a débuté par l'embauche de ressources humaines, un travail préalable sur les descriptions de poste et, par la suite, l'organisation de processus de dotation a pu engendrer des délais variables selon le poste à combler et le bassin de recrutement. Plusieurs embauches se sont donc concrétisées plus tard que prévu, retardant le début de certains projets. C'est ce qui explique l'ampleur du solde à reporter. Cependant, tout est maintenant en place pour la poursuite des différents projets et l'utilisation du solde dans l'année à venir.

RÈGLE 2.1.27 - ENVELOPPE MANDATS STRATÉGIQUES VOLET 3 – SOUTIEN AUX INITIATIVES AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES – REDDITION DE COMPTE 2019-2020

L'Université Laval est très active en recherche et création en partenariats avec des entreprises privées au Québec. En 2019-2020¹, l'Université Laval a reçu 20 837 869\$ en contribution de recherche provenant de 268 entreprises privées (incluant des OBNL) ayant une place d'affaires au Québec. De ce montant, 9 099 348\$ provenait de 223 partenaires ayant leur siège social au Québec. Plusieurs de ces contributions ont été utilisées comme source d'appariement dans des programmes de subvention partenariale permettant d'aller chercher des sommes importantes en contributions complémentaires du gouvernement du Québec et du Canada.

Ces contributions financières faites à l'Université ou à ses centres hospitaliers affiliés sont toutes en lien avec des projets qui pourraient mener à l'implantation et à la diffusion d'innovation technologique ou sociale. Il n'est malheureusement pas possible de répertorier les contributions en nature dans des projets sociaux de cocréation mais encore une fois, l'Université Laval et ses centres affiliés travaillent étroitement avec une multitude de partenaires sociaux.

L'Université Laval a également obtenu, pour la période 2019-2020, 369 blocs de stages Mitacs - Accélération destinés à permettre à un étudiant d'effectuer un stage de recherche dans une entreprise au Québec dont 278 dans des entreprises ayant leur siège social au Québec.

En plus de faire de la recherche partenariale, l'Université investit des sommes substantielles à la protection des innovations technologiques afin de faciliter leurs transferts et implantations. En 2019-2020², l'Université a investi 693 010\$ en protection intellectuelle (brevets). Bien que cet investissement ne soit pas fait exclusivement pour les entreprises du Québec, l'Université a tout de même reçu, pour la même année, 136 598\$³ d'entreprises québécoises en redevances.

¹ Année de la recherche (1^{er} avril 2019 au 31 mars 2020)

² Année financière de l'Université (1^{er} mai 2019 au 30 avril 2020)

³ Montant net des redistributions prévues aux règlements de l'Université ainsi que dans les ententes d'affiliation

RÈGLE 2.1.27 - ENVELOPPE MANDATS STRATÉGIQUES
VOLET 3 - SOUTIEN AUX INITIATIVES AVEC LES ENTREPRISES PRIVÉES

2019-2020		8 000 000 \$
Revenus UL		1 200 100 \$
Projets/Dépenses		
	Brevets	693 010 \$
Faculté des sciences sociales	Maîtrise en intelligence et transformation	205 648 \$
Faculté des sciences de l'éducation	L'apprentissage expérientiel dans la formation à distance : Utilisation de la réalité virtuelle pour soutenir la réussite des étudiants en formation initiale	100 000 \$
Faculté des sciences de l'éducation	Mise sur pied d'un doctorat professionnel (D.Ed.) en leadership, innovation et transformation numérique en éducation	45 000 \$
Faculté des sciences de l'administration	Bonification de l'offre de formation en entrepreneuriat responsable	57 000 \$
	Plateforme BRIO	130 690 \$
Total		1 231 347 \$